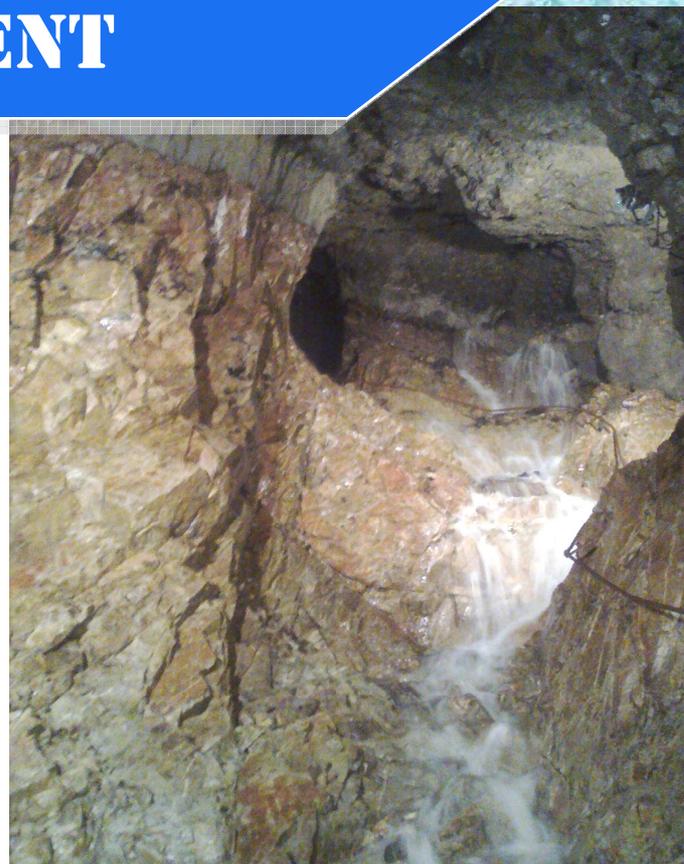




RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR :
M. GÉRARD LAPLANCHE,
PRÉSIDENT DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE



SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	3
----------------------------------	---

I - Présentation générale des services du SIVOM

<u>1 - Le service public de l'eau potable</u>	5
---	---

A - Territoire de compétence AEP	5
---	---

B - Les ressources et les ouvrages de production et distribution	5
---	---

C - Mode de fonctionnement du Syndicat	6
---	---

D - Les prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie	7
---	---

<u>2 - Le service public de l'assainissement</u>	
--	--

A - Contexte statutaire et administratif	7
---	---

B - L'assainissement collectif	7
---------------------------------------	---

C - L'assainissement non collectif (ANC) et le SPANC	7
---	---

II - Le service public de l'eau potable

<u>1 - Les indicateurs techniques</u>	
---	--

A - Productions du Syndicat	8
------------------------------------	----------

1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches	8
---	---

2. Production à partir des installations de Mazerier	9
--	---

B - Les volumes mis en distribution	9
--	----------

1. Volumes d'eau produit et mis en distribution	9
---	---

2. L'évolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)	11
---	----

C - Détail des achats d'eau	11
------------------------------------	-----------

D - Détail des ventes d'eau réalisées	12
--	-----------

1. Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités	12
--	----

2. Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers	14
---	----

E - Les indicateurs de gestion du réseau	15
---	-----------

1. Vie des branchements	15
-------------------------	----

2. Le cas particulier des branchements au plomb	15
---	----

3. Renouvellement de conduites et création d'antennes en régie	15
--	----

4. Le renouvellement du parc de compteurs	16
---	----

5. Statistiques des fuites sur réseau	17
---------------------------------------	----

6. Indicateurs énergétiques	18
-----------------------------	----

7. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	18
8. Performances techniques du réseau	19
F - Qualité de l'eau distribuée	20
1. Résultats de l'autocontrôle	20
2. Le contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	20
3. Les mesures liées au Plan Vigipirate	20
<u>2 - Les indicateurs financiers</u>	
A - Le Prix de l'eau	21
B - Les autres indicateurs financiers	21
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	21
2. Les données de la section d'investissement du budget principal	23
3. Dette et capacité de remboursement	23
4. Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances	23
C - Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement	24
1. Programmes d'investissement	24
2. Dépenses de fonctionnement récurrentes	24
<u>3 - Les indicateurs de performances du service</u>	25
<u>4 - Informations diverses</u>	
1. Passation de marchés publics	25
2. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions	25
3. Participation financière à une association humanitaire	26

III - Le service public de l'assainissement

<u>1 - Quelques indicateurs techniques et financiers</u>	
A - L'assainissement collectif	27
B - Le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	28
<u>2 - Indicateurs de performances du service public de l'assainissement</u>	30

IV - Conclusions et perspectives 31

Les annexes

Voir sommaire en 2^{ème} partie

PREAMBULE

Le SIVOM Sioule et Bouble est un syndicat à vocation multiple « eau et assainissement » créé en 1999 dans le prolongement du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Gannat créé en 1941. Il couvre 45 communes ce qui représente environ 24 000 habitants, 5 communautés de communes et est situé sur deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE), la Sioule et Allier Aval (cf carte de présentation du territoire ci-après réalisée gracieusement par les services de l'Etat que nous remercions vivement). Le syndicat intervient en régie, conformément à ses statuts, sur 3 domaines de compétences et sur une prestation de service:

- L'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau pour l'alimentation en eau potable et ses annexes (compétence obligatoire)
- L'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs (compétence optionnelle 1)
- L'assainissement non collectif (compétence optionnelle 2)
- L'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie (réseau actuel) et l'extension du réseau de défense incendie, en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable (prestation de service)

Le SIVOM Sioule et Bouble est géré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et/ou délégués suppléants par commune dont un bureau de 19 membres composé du Président, de trois Vice-présidents, d'un secrétaire et de quatorze membres.

En 2013, une équipe de 26 agents professionnels a assuré la continuité du service public. Le syndicat améliore en permanence les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et, veille par le biais de la formation professionnelle continue à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) doit être établi annuellement par les collectivités assurant les services eau et assainissement. Il doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport a pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le RPQS 2013 du SIVOM Sioule et Bouble présente donc les activités du Syndicat pour l'année 2013. Il a été établi avec la contribution de tous les agents du syndicat qui suivent et tiennent à jour régulièrement des tableaux de bord. Une présentation générale des services est réalisée et une description à l'aide d'indicateurs techniques et de performance du service est ensuite détaillée.

I - Présentation générale des services

1 - Le service public de l'eau potable

A - Territoire de compétence AEP

De par ses statuts, le syndicat exerce pour les 45 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à « l'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Le nombre d'abonnés est de 16 033 en 2013, pour une population de 24 010 (« *Population municipale 2010*»). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (61 abonnés, 40 habitants INSEE), tandis que la plus importante est GANNAT (3 025 abonnés, 5 806 habitants INSEE). Cinq communes ont moins de 100 abonnés, 35 communes ont entre 100 et 500 abonnés (78 % des communes), 5 ont plus de 500 abonnés. L'**Annexe 1** présente l'évolution du nombre d'abonnés par canton durant ces dix dernières années (2003-2013).

B - Les ressources et les ouvrages de production et de distribution

Pour desservir l'ensemble de ses communes, le syndicat dispose des ressources, ouvrages et équipements suivants :

→ *Dans le Puy de Dôme :*

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- Une conduite de diamètre 450 mm raccorde sur environ 1,4 km la galerie de Louchadière à l'usine de traitement et de production d'eau potable de Saint-Ours les Roches.
- L'usine de traitement et de production d'eau potable, située au lieu-dit « les Chaumes », traite 8 600 m³/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de l'exhaure de Peschadoires (cette dernière ressource appartient et est gérée par le SIVOM Sioule et Morge). L'usine d'eau potable de St Ours, créée par le SIVOM Sioule et Bouble, a été mise en service en juin 2010. Elle permet par un procédé spécifique, d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau mise en distribution. Son exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents. En 2013, un protocole transactionnel a été établi avec l'entreprise Degremont France Assainissement afin de créer une lagune complémentaire pour décanter les eaux de lavage des filtres de GEH (filtres d'oxyde de fer permettant d'absorber l'arsenic). Ces travaux seront réalisés en 2014.
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversent le Puy de Dôme des réservoirs de Saint-Ours (réservoirs appartenant au SIVOM Sioule et Morge où de l'eau provenant de Peschadoires est mélangée) jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours (environ 18 km) et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats).

→ *Dans l'Allier :*

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm), appartenant au syndicat Sioule et Bouble, permet de raccorder le réservoir des Brayards (Champs) au réservoir de tête de La Serre (Bègues) sur environ 6,8 km et est en partie doublée (passage de l'autoroute A71).

- La deuxième ressource du syndicat est une prise d'eau dans la rivière la Sioule (station de pompage) située au lieu-dit « la Vernue » sur la commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m³/jour) ;
- Une usine de potabilisation de l'eau brute de la Sioule est située au lieu-dit « la Contrée » sur la commune de Mazerier. Elle produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de GANNAT. La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne (floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat possède 36 réservoirs (capacité totale de 21 750 m³), 5 stations de reprise répartis sur le territoire et plus de 1 220 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en quatre points du territoire :

- Au nord, par le SIVOM Rive Gauche d'Allier – répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM, le réservoir de la Serre à Bègues (32,5 km) ;
- A l'est, par la commune de Bellerive-sur-Allier (3,2 km), à partir du réservoir des Monzières (eau de nappe de l'Allier) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt (0,65 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Mont libre) et de St Priest d'Andelot (3,2 km),
- Entre les réservoirs de Veauce et de la bosse (8 km).

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

Pour permettre le fonctionnement au quotidien du syndicat et assurer les activités liées à la distribution de l'eau potable, le syndicat employait 22 agents titulaires et 4 agents contractuels au 31/12/2013 (voir détail en **Annexe 12**). Les charges de personnel représentent 24,9% du budget de fonctionnement.

Le syndicat assure en régie :

- Les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs, pose/dépose/reprise ou réalisation de branchements à la demande des communes ou de particuliers. En 2013, 555 interventions de ce type ont été réalisées.
- Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activité, nécessitant une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus. En 2013, 16 interventions ont été réalisées.
- Les interventions d'urgence comme les réparations de fuites sur canalisations ou branchements. En 2013, 175 interventions ont été réalisées, dont 32% (55) en dehors des heures ouvrables, donc pendant les périodes d'astreintes des agents. En effet, le personnel du syndicat est mobilisable 24h/24h afin de garantir la continuité du service public.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 11**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

D – Les prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de bon fonctionnement revient au maire de la commune. Par ailleurs, il peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité qui doit rester « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat et présenter clairement les dépenses et recettes afférentes. En 2009, le syndicat a proposé, aux communes qui le souhaitaient, la mise en place d'une convention pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

Au 31 décembre 2013, ce sont 39 communes qui ont délibéré et passé convention avec le syndicat pour la réalisation de cette prestation de service, dont la ville de GANNAT qui a adhéré par convention en février 2013. Un rapport annuel est remis à chaque commune adhérente avec un descriptif de l'état des ouvrages, des interventions réalisées et des améliorations à envisager. Au total 39 rapports ont été réalisés et 27 communes ont engagés les travaux préconisés (69%).

2 - Le service public de l'assainissement

A - Contexte statutaire et administratif

Les statuts du syndicat de Sioule et Bouble ont été modifiés en 1999, date à laquelle le S.I.A.E.P. a été transformé en SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) « Eau et Assainissement » pour intégrer de nouvelles compétences en assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ↳ **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »
- ↳ **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* »

Le transfert des compétences optionnelles liées à l'assainissement se fait pour une durée minimale de 13 ans.

Une personne est affectée au Service de l'Assainissement correspondant à 1 équivalent temps-plein.

B - L'assainissement collectif

Le syndicat gère depuis 2002, et pour une durée de 13 années :

- Les ouvrages d'assainissement collectif de la **commune de Saint-Priest d'Andelot** : réseau séparatif de collecte des eaux usées, postes de relevage et station d'épuration de capacité 130 équivalent-habitants. La convention est à renouveler en 2015.

C - L'assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

En octobre 2005, le syndicat a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est un service public industriel et commercial (SPIC) spécifique rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dédié aux prestations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

A ce jour, ce sont 42 communes sur 45 qui font confiance au SPANC pour réaliser en lieu et place les missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Il est rappelé que trois communes (Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne) relèvent de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier pour cette compétence.

En janvier 2010, le SPANC a engagé l'étude diagnostique des installations ANC existantes par canton, dont la troisième et dernière tranche s'est terminée fin 2012.

- ➔ Liste des communes rattachées au SPANC intercommunal en **Annexe 9A**.

II - Le service public de l'eau potable

1 - Les Indicateurs Techniques

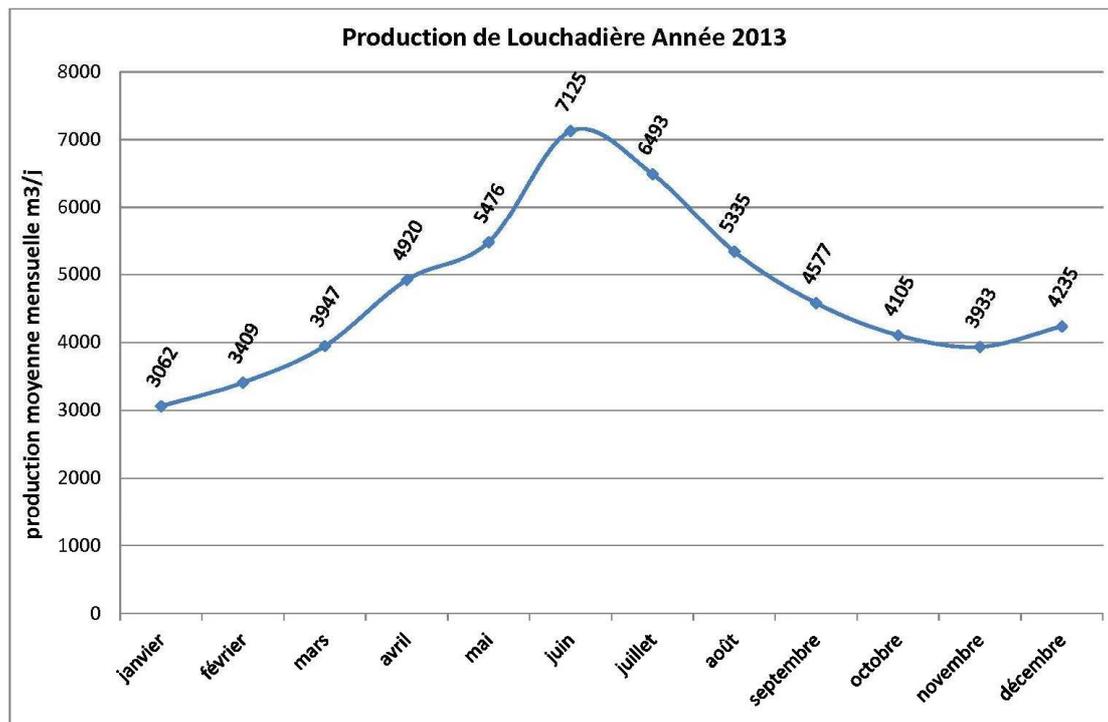
A – Productions du Syndicat

1 – Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

1-1 la ressource de la galerie de Louchadière :

2013 a été une année de production moyenne, mais avec des précipitations globalement plus soutenues qu'en 2012 (neige et précipitation durant l'hiver 2012-2013), ce qui a permis une amélioration de la situation. La production moyenne mensuelle de Louchadière a augmenté progressivement de 35,5 l/s (3 062 m³/j) en janvier 2013, à 82,5 l/s (7 125 m³/j) sur une période très courte en juin.

Ainsi les volumes journaliers soutirés pour être traités à l'usine ont atteint leur maximum à 7 536 m³/j (314 m³/h ; 87 l/s), puis ils n'ont cessé de diminuer jusqu'à début novembre à 3 840 m³/j (160 m³/h ; 44,5 l/s). Il n'y a pas eu de hautes eaux (débit instantané > 100 l/s, > 8000 m³/j) et la production est restée déficitaire par rapport aux besoins en entrée du réservoir des Brayards.



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière s'est située entre 31 et 32 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans l'usine pour être traités en 2013 sont respectivement de :

- 1 724 954 m³ pour Louchadière (+ 16 184 m³ ; + 1 % par rapport à 2012)
- 983 697 m³ pour Peshadoires (- 37 193 m³ ; - 4 % par rapport à 2012).

Sur les **2 708 651 m³ d'eaux brutes entrées dans l'usine** (- 0,8 % par rapport à 2012), la part d'eau venant de Louchadière a été de 63,7 % (62,6 % en 2012).

La production de Louchadière, plus importante qu'en 2012 a ainsi permis de limiter les volumes d'eau de Peshadoires achetés en gros au SIAEP de Sioule et Morge.

1-2 – Eau traitée issue de l’usine de St Ours :

Cette usine a été construite pour permettre :

- de traiter prioritairement l’eau de Louchadière qui contient trop d’arsenic (entre 25 et 35 µg/L) par la mise en œuvre du procédé « GEH » en fixant l’élément chimique sur un matériau à base d’oxy-hydroxyde de fer,
- et aussi réduire l’agressivité de l’eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

Ce traitement efficace permet en sortie d’usine d’atteindre l’équilibre calcocarbonique et un taux d’arsenic compris entre 0 et 5 µg/L. Mélangée à 50% avec des eaux brutes de Peschadoires (entre 12 et 16 µg/L), la qualité de l’eau mise en distribution pour les deux syndicats passe à un taux d’arsenic de 10 µg/L (seuil réglementaire). Par contre l’équilibre calcocarbonique n’est plus atteint après le mélange des eaux. Cet équilibre pourra être obtenu lorsque l’eau de Peschadoires sera elle aussi en équilibre.

En 2013, l’usine a produit **2 633 783 m³ d’eau** (- 87 997 m³ ; - 3 % par rapport à 2012), **soit 84 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m³). Cela correspond à un volume journalier moyen d’eau traitée de 7 216 m³/j, soit 84 l/s.

La différence de volume d’eau entre l’entrée et la sortie de l’usine de St Ours est de 74 868 m³, soit une moyenne de 205 m³/j, soit environ 3 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et vidange/rechargement de filtres).

2 – Production à partir des installations de Mazerier

2-1 la station de pompage de « la Vernue » :

Sur 2013, les volumes d’eau brute pompés en Sioule ont été de 375 681 m³ (+ 47% par rapport à 2012), soit en moyenne 1029 m³/j ou 12 l/s.

2-2 l’usine de traitement de « la Contrée » :

Sur la même période, l’usine de Mazerier a traité 325 496 m³ (+ 44% par rapport à 2012), soit 892 m³/j, soit 11 l/s.

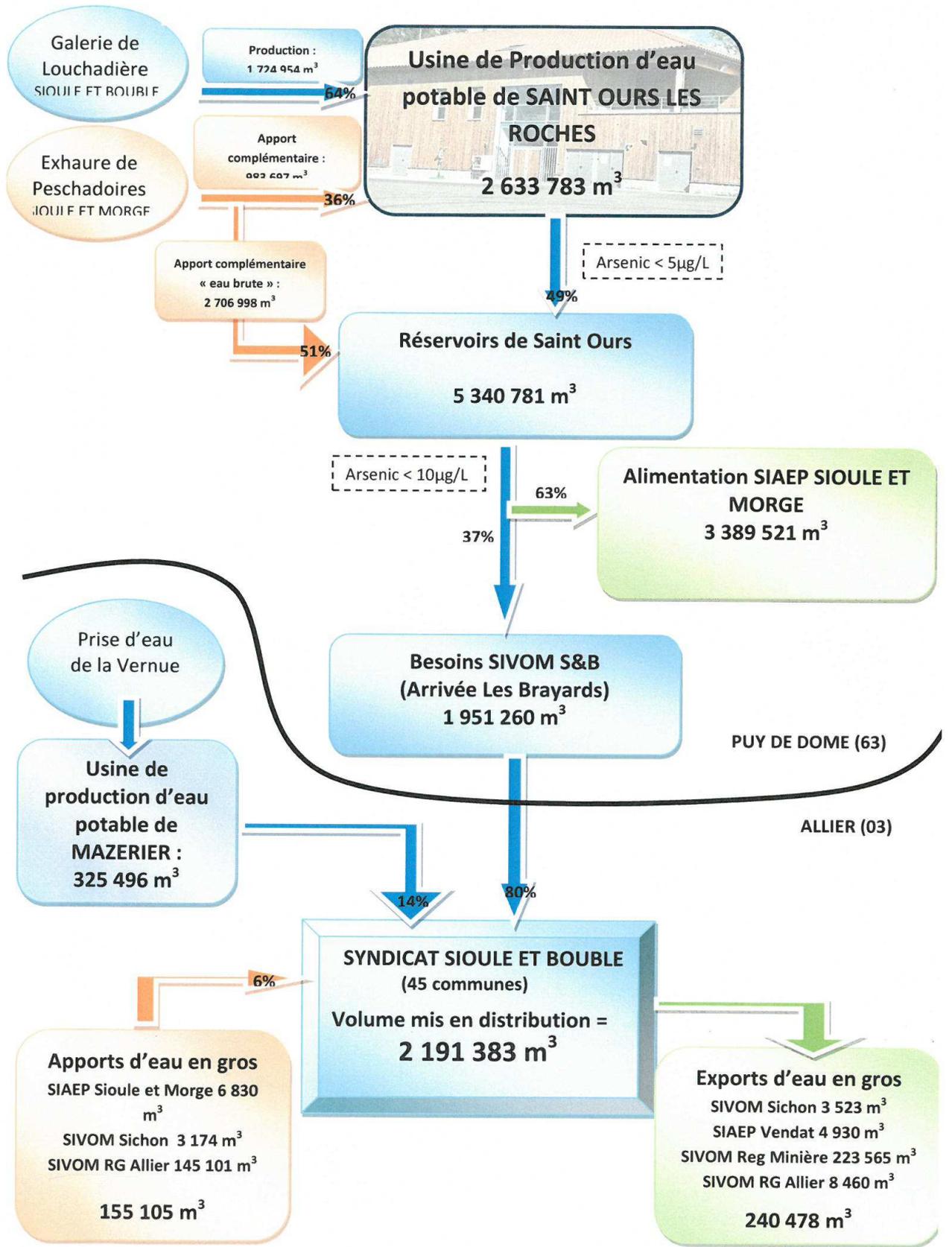
La différence de volume d’eau entre l’entrée et la sortie de l’usine de Mazerier est de 50 185 m³, soit une moyenne de 138 m³/j, soit environ 2 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et extraction de boues).

B - Les volumes mis en distribution

1. Volumes d’eau produits et mis en distribution

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat. Le schéma ci-après présente les volumes produits, mis en distribution et les apports/exports d’eau achetés ou échangés.

SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »



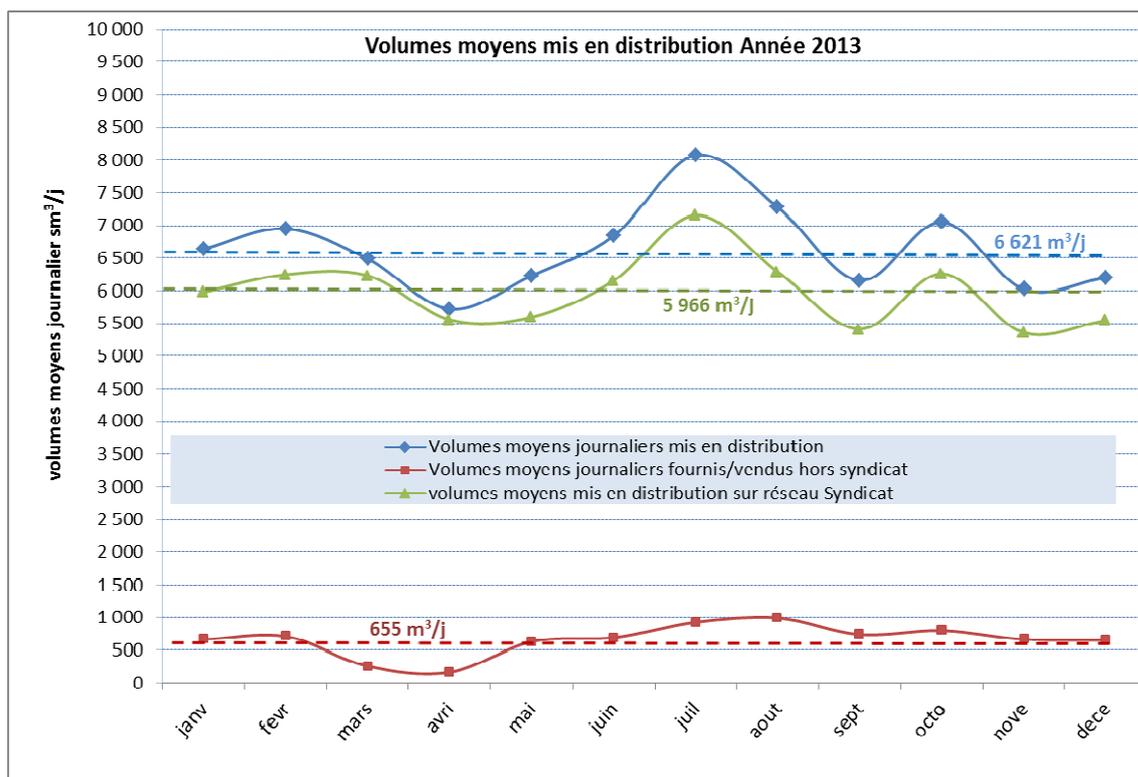
2 959 279 m³ ont été produits par les usines de Saint-Ours et Mazerier (+ 0,4% par rapport à 2012), soit 8108 m³/j, soit environ 95 l/s. Ce volume est supérieur aux besoins propres du Syndicat.

Le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 191 383 m³** (- 13,3% par rapport à 2012). Il est composé :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) à partir des Brayards (commune de Champs) : **1 951 260 m³** (- 11,3% par rapport à 2012),
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **325 496 m³**,
- des apports d'eau en gros provenant du SIAEP de Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), du SIVOM de la Vallée du Sichon et du SIVOM Rive Gauche Allier : 155 105 m³,
- moins les exports d'eau en gros pour le SIVOM Région Minière, le SIVOM Rive Gauche Allier, le SIAEP de Vendat et le SIVOM de la Vallée du Sichon : **240 478 m³**.

2. L'évolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2013, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution s'établit à 6 909 m³/j (6 621 m³/j en 2012). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2013 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau hors syndicat (en rouge).



C – Détail des achats d'eau

Les apports d'eau en gros par le biais d'interconnexions réalisées par le S.M.E.A. (Syndicat mixte des eaux de l'Allier) comme celle du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, peut fournir de l'eau, aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

Volumes des apports extérieurs ou d'eau achetés (en m ³)	2012	2013
1 – SIAEP Sioule et Morge/SEMERAP (0,064 € HT/m ³)	492 183	230 216
2 – SIVOM Rive gauche Allier (0,274 € HT/m ³)	98 190	145 101
TOTAL DES ACHATS D'EAU (365 j) 1+2 m³	593 373	375 317

En 2013, le Syndicat a acheté :

- **230 216 m³ au SIAEP Sioule et Morge/SEMERAP**, pour une dépense de 14 757,13 € HT (0,064 € HT/m³). Les volumes achetés ont nettement diminué par rapport à 2012 (- 53%). Ceci est dû à la baisse des consommations et à l'augmentation de la production de Louchadière. La dépense d'achat en gros a diminué de 16 300,57 € HT. Cet achat est basé sur le coût énergétique de la production totale des exhaures de Peschadoires, les 1 951 260 m³ arrivant au Brayards et les consommations des Penots/la Bosse et de Vensat/St Priest d'Anelot.
- **145 101 m³ au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 31 110,74 € HT (0,274 € HT/m³). Par rapport à l'année précédente 2012, ceci représente une augmentation de 47 % et correspond à la mise en fonctionnement de cette interconnexion pour pallier aux épisodes de turbidité à Peschadoires de septembre à décembre 2013.

Pour un total de 2 191 383 m³ mis en distribution en 2013, les apports d'eau en gros dans l'Allier représentent 155 105 m³, soit 6 %. En 2012 les apports extérieurs représentaient 23,3%. Cette diminution est essentiellement dû au fait que la prise d'eau de la Sioule a fonctionné toute l'année et qu'il n'a pas été nécessaire d'acheter de l'eau auprès des autres syndicats pour pallier à son arrêt comme en 2012.

D – Détail des ventes d'eau réalisées (volumes consommés)

1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau passés aux compteurs et ceux facturés aux abonnés et aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Ainsi, si le volume mis en distribution a été de **2 191 383 m³**, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent **1 620 776 m³**.

Le tableau ci-dessous détaille les volumes comptabilisés selon les catégories « ventes aux abonnés » et « ventes en gros aux collectivités » et « autres fournitures » :

Volumes d'eau vendus ou on facturés (en m ³)	2012	2013
1A – Volumes d'eau passés aux compteurs des abonnés (relève) m³	1 402 293	1 412 000
1B – Volumes d'eau passés aux compteurs des abonnés m³ (365 j)	1 503 956	1 412 000
2A – Volumes d'eau facturés aux abonnés m³ (minimum 35 €/abonnement minimum + 1,71 € HT/m³)	1 376 685	1 383 122
Lors de la régularisation (suite relevé annuel) m ³	1 346 791	1 341 605
Fins de comptes et compléments (en cours d'année)	29 894	41 517
2B – Volumes d'eau vendus m³ (365 j)	1 477 000	1 383 122
3 - Autres ventes sur périmètre syndicat :		
Vente d'eau directe aux poteaux incendie (1,71 € HT/m ³)	100	699
TOTAL DES VENTES D'EAU (365 j) 2B+3 m³	1 477 100	1 383 821

	2012	2013
4 - Ventes d'eau en gros aux collectivités (volumes facturés) :	265 526	236 955
Dont vente d'eau directe au SIVOM Région Minière (0,367 € HT/m ³)	52 319	55 370
Dont vente d'eau par le biais du SMEA au réservoir des Manteaux (0,14 € HT/m ³)	206 427	176 655
<i>SIVOM Région Minière</i>		168 195
<i>SIVOM Rive Gauche Allier</i>		8 460
Dont vente d'eau au SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat (0,361 € HT/m ³)	6 780	4 930
TOTAL DES VENTES D'EAU (365 j) 2B+3+4 m³	1 742 623	1 620 776
5 – Volumes non facturés m³		3 954 607
Eau de service		231 765
<i>Entretien poteaux incendie</i>		93 478
<i>Purges</i>		13 234
<i>Fonctionnement des usines</i>		125 053
Dégrèvements exceptionnels suite à des fuites d'eau après compteurs		28 878
Echange d'eau avec SIAEP Sioule et Morge (St Quentin/Sioule à Ebreuil, La Chapelle à St Priest d'Andelot, Les Chambons à Chouvigny) (*)		2 920
Echange d'eau avec SIAEP Sioule et Morge (St Ours)		3 690 695
<i>Traitement</i>		983 697
<i>Dilution</i>		2 706 998
Echange d'eau avec Bellerive-sur-Allier (interconnexion SMEA) (0,30 € HT/m ³ pour les volumes fournis sur l'eau de secours par le SIVOM Sioule et Bouble et 0,45 € HT/m ³ pour les volumes fournis par le SIVOM Vallée du Sichon)		
<i>Renouvellement</i>		349
<i>Eau de secours</i>		0
TOTAL VOLUMES D'EAU COMPTABILISES 2B+3+4+5 m³		5 575 383

(*) Les échanges d'eau avec le SIAEP Sioule et Morge sont comptabilisés dans le décompte de régularisation entre Sioule et Bouble et Sioule et Morge et sont déduits des sommes dues par Sioule et Bouble sans facturation à Sioule et Morge.

Le bilan de l'année 2013 représente une année complète de consommation notamment pour les abonnés de Gannat. Les données de 2013 sont donc réelles et on constate que les extrapolations de 2012 étaient trop élevées (extrapolation sur 8 mois de consommations). **Les volumes vendus aux abonnés sur l'année 2013 sont de l'ordre de 1 383 122 m³.**

S'agissant de la vente en gros, le syndicat a fourni 236 955 m³ d'eau, pour 46 366,33 € HT (48 916,48 € TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0,160 € TTC/m³ (sans redevances). Cela représente 11% d'eau vendu sur les 2 191 383 m³ d'eau produite ou mises en distribution.

Par rapport à 2012, la vente directe au SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy a baissé (besoins en eau de secours moindre), mais reste marginale par rapport aux volumes totaux vendus en gros.

Le tarif de vente d'eau en gros au SIVOM Région Minière par le biais du SMEA (moins de 10 ct €/m³) ne permet pas de compenser le coût de production de l'eau depuis la mise en service de l'usine de Saint-Ours. C'est pourquoi, la convention tripartite de vente en gros actuellement en vigueur est en cours de révision afin de réajuster les tarifs pour tenir compte de la réalité des coûts.

Les volumes d'eau dégrèvés ont augmenté de 12,77 % (possibilité de dégrèvement dès que le volume d'eau relevé excède le double de la consommation moyenne enregistrée au cours des trois années précédentes). La formule de dégrèvement a été appliquée à 62 abonnés demandeurs, représentant en moyenne 465 m³ d'eau perdue/compteur (dégrèvement maximum à 6057 m³).

2 – Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers :

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2013 est de **16 033**. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 24 010 (population municipale INSEE année 2010).

Les **Annexes 1 et 2** présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune et par canton de 2003 à 2013. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

		Nombre d'habitant/ abonnement	m ³ consommé/ abonnement/an	m ³ consommé /habitant/an	Litres/habitant /jour
Canton de CHANTELLE	Moyenne	1.32	83.93	63.51	174.01
	Minimum	0.89	59.77	37.77	103.49
	Maximum	1.82	129.35	116.77	319.92
Canton d'EBREUIL	Moyenne	1.16	78.01	67.05	183.70
	Minimum	0.66	38.63	43.84	120.11
	Maximum	1.38	93.68	90.74	248.62
Canton d'ESCUROLLES	Moyenne	1.76	98.62	56.08	153.64
	Minimum	1.32	83.73	47.20	129.32
	Maximum	2.22	121.10	62.55	171.38
Canton de GANNAT	Moyenne	1.71	82.42	48.21	132.07
	Minimum	1.10	67.07	41.66	114.14
	Maximum	1.92	121.92	91.66	251.122
Ensemble des cantons	Moyenne	1.50	84.55	56.46	154.68

On constate que la consommation moyenne d'eau potable sur le territoire du SIVOM Sioule et Bouble est de 56,46 m³/habitant/an et que les besoins d'eau pour les abonnés du syndicat est de 1 355 583 m³ pour l'année 2013. Actuellement la seule ressource d'eau potable du captage de Louchadière (1 724 954 m³) suffirait à alimenter les abonnés du syndicat Sioule et Bouble même en tenant compte des besoins liés aux eaux de services (74 868 m³ pour l'usine de St Ours (hors réseau), 50 185 m³ pour l'usine de Mazerier et 106 712 pour le réseau). Néanmoins pour un bon fonctionnement de l'usine de St Ours (capacité nominale de 3 153 600 m³) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable du syndicat Sioule et Bouble et des syndicats voisins, la deuxième ressource de la Sioule et les interconnexions avec le SMEA restent indispensables (évolution des consommations sur le long terme, eau de secours en cas d'incidents techniques ou de pollutions).

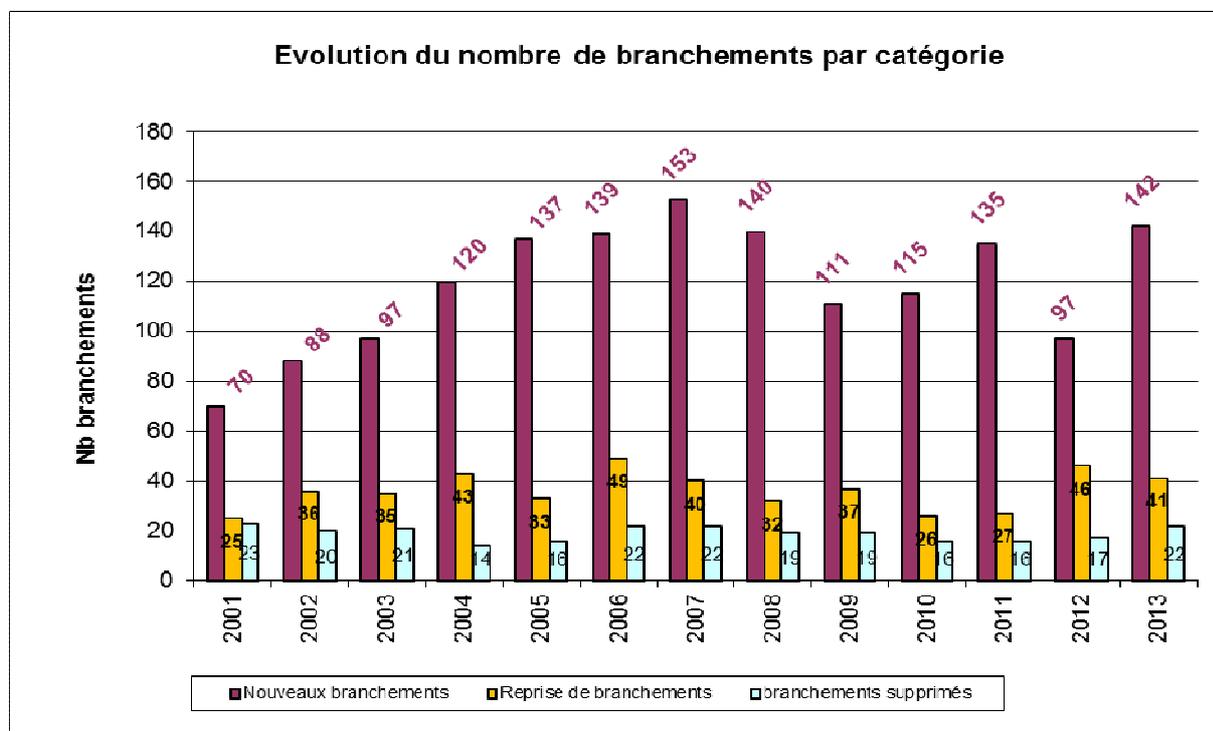
Il est important de préciser aussi que la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble). De plus, dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant : cas de Monestier (266 habitants ; 320 litres/hab/jour) et Target (267 habitants ; 307 litres/hab/jour), alors que la moyenne sur l'ensemble du syndicat est de 155 l/habitant/jour.

Pour d'autres communes, des volumes d'eau importants sont consommés (cas de St Priest d'Andelot en lien avec une fuite d'eau de 1 000 m³ entre 2012 et 2013 chez un particulier). Des baisses de consommations d'eau sont aussi constatées sur les communes de Biozat, Etroussat et Espinasse Vozelle (entre 6 000 à 7 000 m³ en moins sur l'année).

E – Les indicateurs de gestion du réseau

1 – Vie des branchements :

Le tableau ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur les onze dernières années :



En 2013, le nombre de branchements neufs est de 142 et a nécessité la réalisation préalable de 142 visites et devis. Ce nombre de branchement a augmenté par rapport à 2012 (+ 46,4%) et est revenu au niveau de l'année 2008. Ceci est notamment dû à l'impact de GANNAT où 24 branchements neufs ont été réalisés dont une quinzaine pour un lotissement. Les autres communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont SERBANNES (15), ESPINASSE-VOZELLE (11) et BIOZAT (11).

Afin de faciliter la relève des compteurs, la mise en place des branchements à l'extérieur des habitations est favorisée. En 2013 sur 48 devis réalisés, 41 branchements ont été déplacés.

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations abandonnées, en ruine ou en l'absence de propriétaire identifié. 22 branchements ont été supprimés en 2013.

Le nombre total de branchements au 31 décembre 2013 est estimé à 16 033.

2 – Le cas particulier des branchements au plomb

Sur le territoire du syndicat, quelques branchements en plomb subsistent sur la commune de Gannat, et ce, malgré les travaux d'éradication réalisés par VEOLIA avant la fin de son contrat de délégation. En 2013, 5 branchements ont été découverts et remplacés gratuitement par le syndicat, à l'occasion de travaux (casse de branchements, renouvellement de conduites, ...).

3 – Renouvellement de conduites et création d'antennes

Dès que cela est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d'alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu'une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs ...). Le syndicat est donc de plus en plus associé en amont (au niveau des études) aux projets communaux (notamment Contrat Communal d'Aménagement de Bourg), ce qui lui permet d'intégrer d'éventuels renouvellements de conduites dans sa programmation annuelle de travaux AEP.

Travaux réseaux	Renouvellement/renforcement	Extension
Programme de travaux 2013 et autres interventions en régie ou en marché	6 283 m dont 249 m en commune urbaine (Gannat) et dont 1 649 m dans les bourgs de BIOZAT, GANNAT, SAINT BONNET DE ROCHEFORT ET EBREUIL (conduites en fonte, poly, PVC ou PEHD de tous diamètres) ⇒ 1 649 m en régie	932 m dont 629 m en commune urbaine (Gannat) et le reste en commune rurale (Saulzet, Bellenaves et Cognat Lyonne) ⇒ 732 m en régie
Dévoisement contournement de Vichy/A719 sur cinq secteurs impactés par l'emprise de l'autoroute (communes de COGNAT-LYONNE, MONTEIGNET/ANDELOT, ESPINASSE-VOZELLE).	921 m (conduites en PVC ou PEHD de diamètre 25, 63, 75, 110, 125, 160 mm)	
TOTAL	7 204 m	932 m

4 – Le renouvellement du parc de compteurs

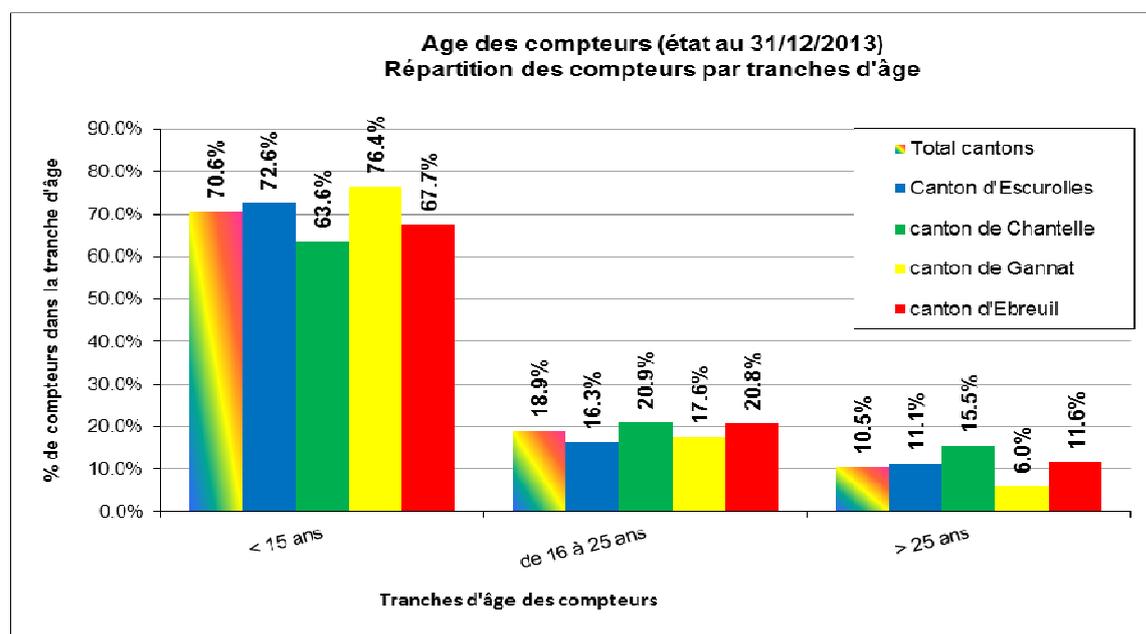
La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. En 2013, une proportion encore significative du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans, soit 29,4 %.

Les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

En plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards...) identifiés lors de la relève annuelle ou d'interventions ponctuelles, des campagnes de renouvellement par canton ont été mises en place ces dernières années. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2013, **350** compteurs qui ont été renouvelés, dont 155 dans le cadre de la campagne de renouvellement (essentiellement sur les communes de BEGUES et SERBANNES), soit environ 2.18 % du parc (Voir aussi l'Annexe 3).

Le graphe ci-après présente au 31 décembre 2013 la répartition (en pourcentage) des compteurs selon les tranches d'âge (< 15 ans, entre 16 et 25 ans, > 25 ans) par canton et pour l'ensemble des cantons.



Globalement, 70,6 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (+ 1,6 points par rapport à 2012).

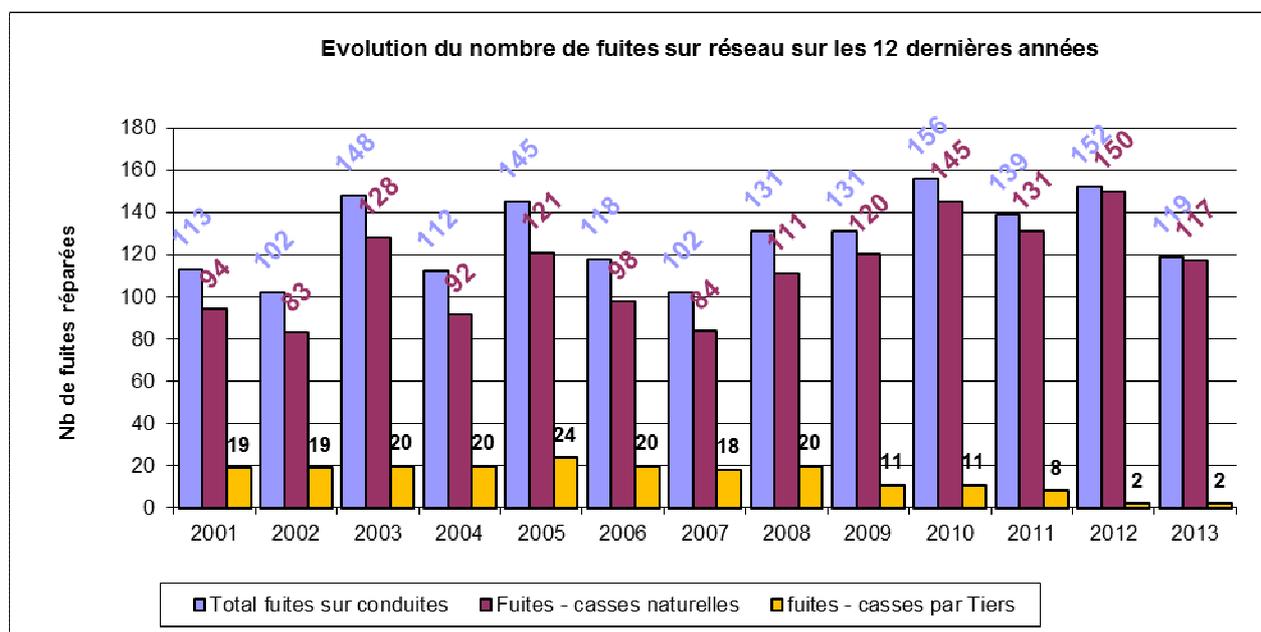
Les communes dont le nombre de compteur de plus de 15 ans reste élevé (plus de 200) sont par ordre décroissant, Gannat, Bellenaves, Chantelle, St Bonnet de Rochefort, Ebreuil et Espinasse-Vozelle. Ces collectivités devraient prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement.

5 - Statistiques des fuites sur réseau :

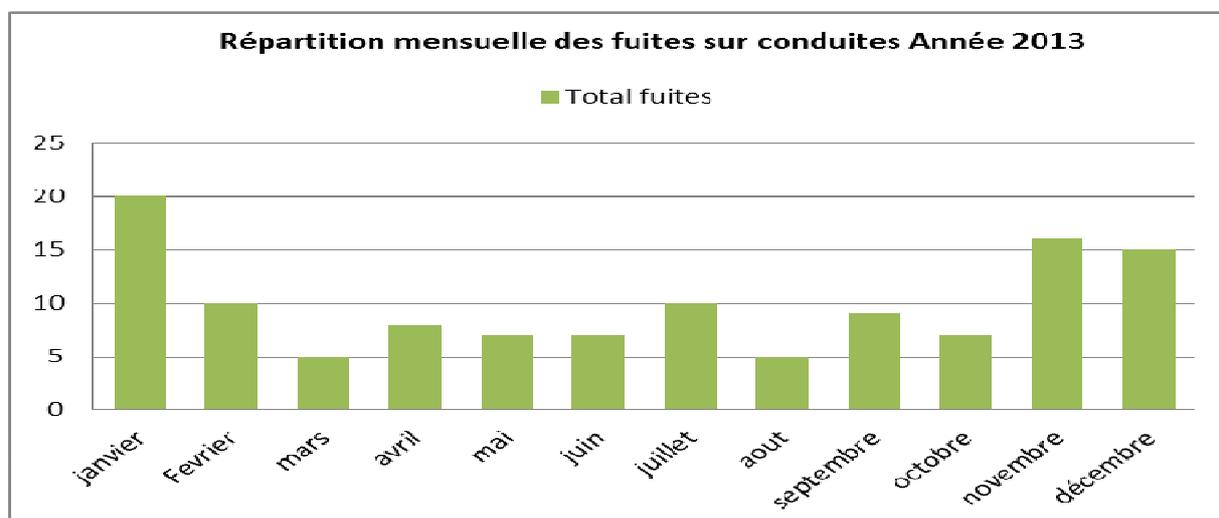
Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 119, tous diamètres confondus, dont 117 casses naturelles et 2 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).

On constate que depuis 2009, les casses par tiers ont nettement baissé, ce qui est le signe que les entreprises sollicitent de plus en plus le Syndicat pour des demandes de renseignements, avant de lancer leurs travaux.

Il convient de noter que cette statistique est de plus en plus précise car un tableau de bord mensuel a été mis en place et est complété par le service technique.



La répartition des fuites sur les mois de l'année 2013 montre nettement les dégâts provoqués par le gel sur les compteurs en janvier 2013 (20 fuites sur le mois). Par rapport à 2012, les mois de printemps et d'été ont été plus calmes (avec cependant une hausse en juillet avec 10 fuites sur le mois). Les fuites ont été les plus fréquentes durant les trois mois d'hiver (novembre à janvier) avec plus de 15 fuites/mois.



Les communes où le nombre de fuites est le plus élevé (supérieur à 5) sont Gannat, Chantelle, Fleuriel et Jenzat.

6 – Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0.5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Les alimentations électriques des usines d'eau potable s'effectuent en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA pour la station de la Vernue (depuis 2013) et de 78 kVA pour la station de St Ours.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2013 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **858 525 KWh consommés pour un montant de 118 428,65 € TTC** (coût abonnement, consommation et taxes diverses).

Le ratio de KW consommé par m³ mis en distribution (2 528 762 m³) est de : **0,392 KW/m³**. Le coût moyen du KW ramené au m³ mis en distribution est de **0,054 € TTC/m³**.

Les installations les plus consommatrices d'énergie sont :

- * l'usine de traitement de SAINT-OURS : 361 023 KWH pour 4 977 heures de fonctionnement ; le prix unitaire (PU) du kWh est de 7,054 cts € HT,
- * la station de pompage de la Vernue à Mazerier : 25 998 KWH pour 666 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 13,679 cts €HT,
- * la station de reprise de VEAUCE « Bel Air » : 259 528 KWH pour 4 228 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 7,267 cts €HT,
- * la station de pompage accélérateur des Nières : 40 657 KWH pour 304 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 19,368 cts € HT.

7 – Coûts d'exploitation des usines de production :

➤ *la station de Saint-Ours les Roches (63) :*

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m³ d'eau traitée (rappel : volume d'eau traitée = 2 633 783 m³) :

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/ déplacement	Total charges exploitation
Coûts € HT	224 173,51	35 440,14	20 051.51	42 279.00	321 944,17
Coût au m³ € HT eau traitée	0.0851	0.0135	0.0076	0.0161	0.122

Le prix de revient d'1m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours est d'environ 12 ct €/m³.

➤ *Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)*

(rappel : volume d'eau traitée sortie d'usine est de 325 496 m³)

	Charges réactifs	Charges utilités	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
Coûts € HT	14 341.10	35 010.09	11 212.95	13 300.00	73 864.14
Coût au m³ € HT eau traitée	0.0441	0.1076	0.0344	0.0408	0.2269

Ce bilan des coûts d'exploitation reste encore approximatif du fait du faible retour d'expérience que le SIVOM a s'agissant des besoins en réactifs et des temps de main d'œuvre nécessaires pour assurer l'exploitation normale de ces installations anciennes.

En premier abord, les coûts apparaissent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours, ce qui peut s'expliquer par la vétusté des installations qui nécessite une surveillance et un entretien plus complet et par la consommation énergétique importante lié au pompage en Sioule.

Un suivi renforcé est nécessaire afin de contrôler l'aluminium résiduel en sortie de station (mise en place d'un débitmètre à prévoir).

8 – Performances techniques du réseau :

Parmi les indicateurs de performances du service de l'eau potable présentés au chapitre 3, il y a ceux relatifs aux performances du réseau, et notamment le rendement du réseau de distribution au regard des pertes d'eau non comptabilisées.

Le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **78,40 %**, ce qui est plus faible qu'en 2012 (- 1,92 points). Cette diminution est due à une meilleure quantification des eaux de services utilisées pour le bon fonctionnement des usines et du réseau (nettoyages, purges...). L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est de **1,52 m³/km/jour**. L'indice des volumes non comptés [P105.3] est de **1,76 m³/km/jour**. Ces deux indicateurs sont inférieurs à ceux de 2012, traduisant des pertes en eau moins importantes sur le réseau (hiver moins rigoureux qu'en 2012).

Depuis deux ans le rendement du réseau diminue et est passé en dessous de 80 % malgré les programmes de travaux engagés par le SIVOM.

L'estimation des volumes sans comptage (services incendie et secours, services communaux) et du volume d'eau de service (purges) est plus précise en 2013 qu'en 2012 (quantification réelle). Le calcul du rendement du réseau en est donc impacté.

Une sectorisation du réseau en 2013/2014 devrait permettre de localiser plus précisément les fuites sur les réseaux et le changement des compteurs les plus âgés permettent de mieux maîtriser les volumes mis en distribution et consommés :

- La mise en place de matériels de sectorisation et de relève à distance sur le réseau est en cours et devrait être finalisée en 2014 (opération chiffrée à 120 000 € HT et aidée à hauteur de 65 % par l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE et le Conseil Général de l'ALLIER),
- Les campagnes de renouvellement des compteurs individuels des abonnés qui sont menées depuis plusieurs années maintenant, permettent petit à petit de rajeunir le parc et d'obtenir un comptage plus fiable.

En 2012, pour lutter contre les prélèvements clandestins aux bornes et poteaux incendie, le Syndicat a pris un arrêté pour réglementer les conditions de prélèvements sur les hydrants. L'objectif est de contrôler la prise d'eau sur les hydrants par des tiers, avec le concours des communes. Grâce à cette nouvelle procédure se sont 699 m³ qui ont été facturés en 2013 à diverses entreprises ayant demandé à pouvoir prendre de l'eau sur les poteaux incendies. Un formulaire type est à remplir par chaque utilisateur. Il est disponible auprès de chaque commune.

Concernant les poteaux et bornes incendies, il est important de préciser que le syndicat peut, après signature d'une convention avec la commune qui le demande, procéder au contrôle des hydrants de la collectivité. Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les services Départementaux d'Incendie et de Secours, avec notamment le contrôle du débit des hydrants.

Au 31/12/2013, 39 communes sur 45 avaient confiés cette compétence au syndicat et ainsi, ce sont 595 poteaux et 35 bornes qui ont bénéficiés des contrôles du syndicat.

Le syndicat peut également après établissement de devis procéder à l'entretien et à la réparation des hydrants. Sur 2013, 48 devis ont été demandés pour un total de 34 interventions réalisées.

F – Qualité de l'eau distribuée

En 2013, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) a réalisé 111 contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée était conforme aux normes en vigueur. En complément le SIVOM Sioule et Bouble a effectué 328 contrôles complémentaires dans le cadre de son autosurveillance.

1 – Résultats de l'autocontrôle :

Une **synthèse des autocontrôles** menés par l'agent technique chargé du suivi de la qualité de l'eau est présentée en **Annexe 4**.

Les limites de qualité (présence de coliformes fécaux) ont été respectées en autocontrôle dans 92 à 100 % des prélèvements réalisés. Par contre, les références de qualité (coliforme totaux, flore totale) ont été dépassées, notamment pour les eaux distribuées à partir de certains réservoirs (88 à 94 % de conformité). Pour pallier à cela, le Syndicat a mis en place des manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purgés ou mise en distribution/marnage) et des désinfections ponctuelles et complémentaires. La présence de deux postes permanents de chloration aux réservoirs de VEAUCE et USSEL D'ALLIER améliore notamment la qualité bactériologique de l'eau distribuée vers les communes rurales éloignées. En maintenant la rémanence du désinfectant tout au long du réseau, la chloration limite les risques de développements bactériens dans les secteurs les plus éloignés où l'âge de l'eau est plus important.

Le syndicat a suivi aussi plus spécifiquement l'arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes) réalisant les analyses avec un laboratoire extérieur agréé. La teneur moyenne en arsenic dans l'eau distribuée est de 7,9 µg/l (8, 7 µg/l en 2012). Aucun dépassement d'arsenic n'a été constaté en 2013 par l'autosurveillance. Ces résultats sont encourageants et montrent une maîtrise de plus en plus fine s'agissant de l'exploitation de l'usine et de gestion des mélanges en amont sur le réseau d'adduction.

2 – le contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2013 de l'ARS de l'Allier**, présenté en **Annexes 5A/5B/5C/5D**, distingue deux entités de distribution, elles-mêmes subdivisées en deux sous-unités :

- La distribution à partir de l'eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée des ressources sous basaltiques de Louchadière et de Peschadoires) ; les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l'objet d'une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l'unité de Mazerier (ressource de la rivière de la Sioule) pour la desserte en eau de la Ville de GANNAT ; le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d'eau des deux unités de distribution.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée : 0 % de non conformités pour les limites de qualité.

Quant au paramètre arsenic, 4 dépassements ont été relevés sur l'eau distribuée sur les réseaux Sioule et Bouble et les Brayards et le réservoir de la Serre (entre 4 et 17% de non-conformité).

La minéralité de l'eau, mesurée notamment à travers la dureté totale est faible (TH de 3 à 10 °F) e dépend du type de ressource. L'eau reste douce et très peu calcaire. Cependant l'équilibre calcocarbonique que ce soit à Mazerier ou à St Ours n'est pas atteint. Des conductivités trop faibles (<200µS/cm) sont constatées sur le réseau de Gannat.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 11 à 13 mg/l (moyenne de 8 à 9 mg/l), que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble ou le réseau Gannat (seuil de 50mg/l). Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

3 – Les mesures liées au Plan Vigipirate :

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2013. Cependant, le Syndicat essaie de limiter, autant que faire se peut, la surchloration de l'eau qui peut être à l'origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d'eau distribuée à 0,10 mg/l).

2 - Les Indicateurs Financiers

A - Le Prix de l'eau

La vente d'eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l'eau est ajusté chaque année, pour permettre l'équilibre budgétaire.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. En 2013, la tarification de l'abonnement selon les diamètres de compteurs a été maintenue au même niveau que 2012, année où, suite à la reprise en régie du service AEP de Gannat, les tarifications d'abonnement ont été harmonisées entre les deux services.

Un tarif unique de 35 € HT (36.92 € TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres 15 mm et 20 mm représentant 98 % du parc.

En 2013, le **prix de vente du m³ d'eau** (hors abonnement) était de **2,23 € TTC**. Pour 2014, il est resté identique (toutes taxes et redevances comprises).

Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau est de **2,54 € TTC** en 2013 (2,55 € TTC en 2012), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du **S.M.E.A.** reste inchangée à **0,13 € HT/m³**.

Concernant les redevances revenant à l'**Agence de l'Eau Loire Bretagne** :

- la taxe sur les prélèvements d'eau est restée à 0.037 € HT /m³ ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié pour toutes les communes, est abaissé à 0.240 € HT/m³,
- la taxe « modernisation des réseaux de collecte » est appliquée lorsque la facture d'eau permet de recouvrer, pour le compte de la commune, la redevance d'assainissement collectif sur les m³ consommés (cas de Saint-Priest d'Andelot).

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l'eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent, le SIVOM ne servant qu'à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés.

On se reportera à l'**Annexe 6A** présentant les **tarifs appliqués** en 2013 et 2014 selon les tranches de consommation, et à l'**Annexe 6B** pour l'**évolution du prix de l'eau** au m³ depuis 2003.

Des exemples de facture-type (années 2012 et 2013) pour une consommation de 120 m³ sont présentés en **Annexes 7**.

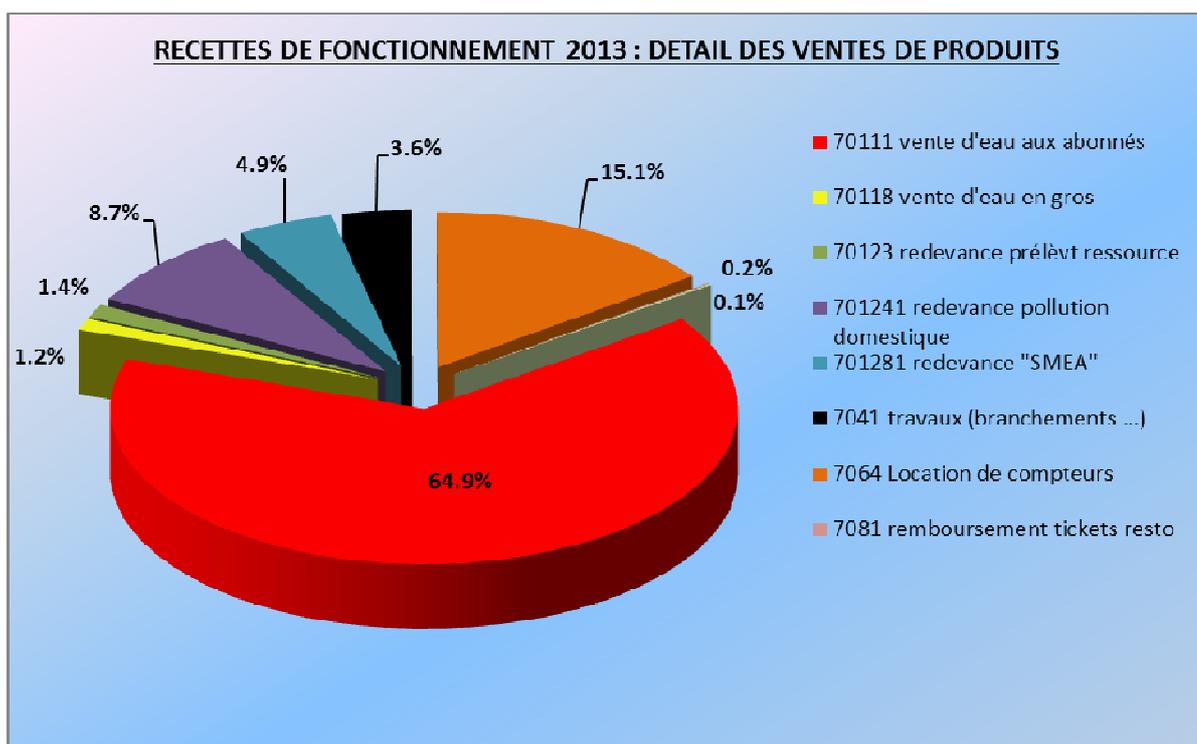
B - Les autres indicateurs financiers

1 – Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement du budget principal

Le compte administratif 2013 du budget principal, indique que les recettes de fonctionnement ont été de 3 896 844 €, dont **3 724 952 € (95,58 %) vient des ventes de produits fabriqués** (article 70).

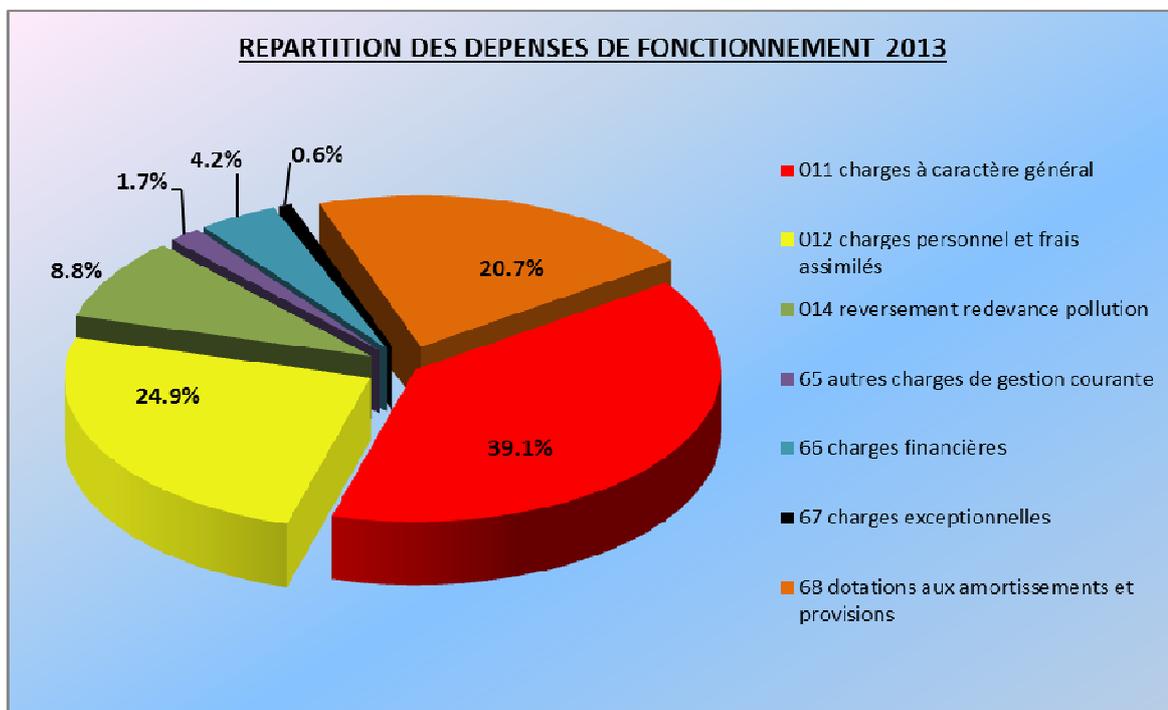
Ainsi, la vente d'eau aux abonnés (compte budgétaire 70111) est restée stable par rapport à 2012 avec 2 415 946 € en 2013. De même pour les recettes de la part fixe d'abonnement qui ont atteint 562 358 € en 2013 (558 121 € en 2012).

Le graphe ci-dessous présente le détail des ventes de produits (vente d'eau aux particuliers, ventes d'eau en gros, travaux, redevances...).



En 2013, les **dépenses de fonctionnement sont restées stables également avec 3 677 383 €** (3 587 151 € en 2012). L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2014, après reprise du déficit d'investissement est de 936 502 €.

Là aussi, la répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



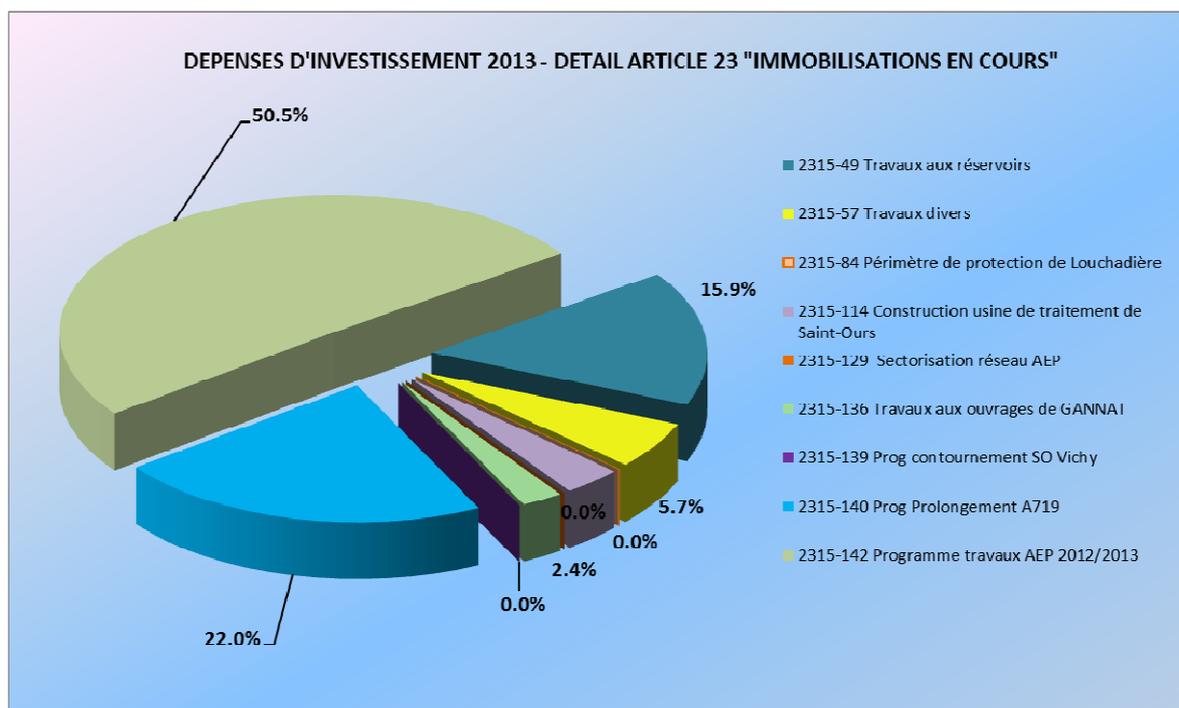
Les charges à caractère général (article 011 = 1 438 341 €) prennent une part importante dans les dépenses (39,11%). On peut notamment citer comme postes de dépenses: les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs. Les charges de personnel et frais assimilés (article 012 = 914 855 € au lieu de 958 253 € en 2012) ont baissé en raison du départ en retraite de 2 ex agents VEOLIA fin 2012 et du départ pour mutation d'un agent technique de 1^{ère} classe.

2 – Les données de la section d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement se sont montées à 1 752 769 € dont 1 261 586 € pour les immobilisations en cours – article 23 (71.97 %). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours (article 23).

C'est le programme de travaux AEP 2013 qui représente le montant le plus important des immobilisations en cours (637 246 € HT, soit 50,5%).



Les recettes d'investissement 2013 se montent à 2 060 885 €. Notamment du fait du versement des subventions pour l'usine de traitement de ST OURS LES ROCHE. La situation nette au 31/12/2013 est donc excédentaire de 308 116 €.

3 - Dette et capacité de remboursement (Annexes 10A/10B) :

Le montant total des annuités d'emprunts pour l'année 2013 est de 478 026 € (- 31 578 € par rapport à 2012).

La dette en capital et le remboursement d'annuités restent importants du fait de la charge des emprunts contractés pour la construction de l'usine. En l'absence de nouvel emprunt, les annuités devraient continuer à diminuer dans les prochaines années.

4 – Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances :

Par le calcul du taux d'impayés, il est possible de connaître le niveau de recouvrement au regard du montant total de factures émises au cours de l'année, (acompte et régularisation).

Ainsi au 31/12/2013, le montant d'impayés 2012 était de 78 346 € pour un montant total facturé aux abonnés (y compris taxes et redevances) de 3 143 495 €, soit un **taux d'impayés de 2.49 %** (2.61 % en 2011).

Concernant les impayés sur factures d'eau, il est à noter que depuis avril 2013, un agent du syndicat s'occupe du suivi de ces impayés en lien avec la Trésorerie de Gannat. Cette personne suit les échéanciers et les règlements des factures sur rôles, et, relance les abonnés négligeant. Cette nouvelle procédure en soutien des services de la Trésorerie de Gannat s'avère fructueuse puisque au 31/12/2013 ce sont 19 652 euros TTC qui ont été encaissés grâce à ces relances (échéanciers et rôles).

Le syndicat comptabilise un montant de 11 183.21 € de produits irrécouvrables en 2013, aux termes des procédures de recouvrement menées par le M. le Percepteur de Gannat.

Le syndicat n'a pas, à proprement parler, réalisé d'abandons de créances à caractère social tel que défini dans la liste des indicateurs de performances.

C – Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement

Il s'agit des dépenses payées au cours de l'exercice 2013, présentées dans le tableau ci-après.

1 – Programmes d'investissement :

↳ <u>Construction de l'usine de traitement de l'eau de Louchadière</u>	
* Programme non soldé	43 408.83 € HT
↳ <u>Divers travaux aux bâtiments techniques</u>	
* Réhabilitation des réservoirs de La Serre / Les Brayards / Les Viziers	200 706.70 € HT
* Travaux raccordement électrique La Vernue	
↳ <u>Travaux AEP neufs (marchés de travaux)</u>	
* Programme de travaux 2013	637 246.37 € HT
* Dévoiement de conduites AEP (A719/CSO Vichy)	277 993.24 € HT
↳ <u>Travaux divers aux réservoirs de GANNAT</u>	30 757.76 € HT
↳ <u>Acquisition de matériels</u>	
* Achat de compteurs d'eau pour renouvellement	19 133.00 € HT
* Matériel industriel divers (fusée de forage/motopompes etc...)	19 059.33 € HT
* Matériel pour analyse eau	9 491.35 € HT
* Renouvellement de matériel informatique	3 719.88 € HT
↳ <u>Acquisitions de véhicules et engins de chantier</u>	
* Deux véhicules Kangoo (UGAP)	25 542.36 € HT
* Une CLIO Renault	9 200.69 € HT

2 – Dépenses de fonctionnement récurrentes (marchés) :

↳ <u>Nettoyage annuel des réservoirs</u>	
* Nettoyage extérieur sites Allier et puy de Dôme (tonte, désherbage ...)	19 625.48 € HT
* Nettoyage intérieur (désinfection annuelle des cuves)	11 875.90 € HT
↳ <u>Petits travaux de réfection de voirie</u>	23 242.75 € HT

3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : ensemble des 45 communes

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques	%	100.00
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique	%	95.74
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	7.55
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements	%	100.00
P155.1	Taux de réclamations	Nbre/milliers d'abonnés	1.50
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	heures	24
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	85.00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nbr	24 288
D102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120 m ³	€	2.54
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0.000
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	14.66
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2.49
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	%	0.41
Performances environnementales			
P104.3	Rendement du réseau	%	78.40
P105.3	Indice des volumes non comptés	m ³ /km/j	1.76
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1.52
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau	%	
	SIVOMS & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)	%	80
	SIVOMS & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)	%	40
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)	%	NC

4 – Informations diverses

1. Passation de marchés publics

En 2013, certains marchés ont été relancés ;

- Pour 3 années, Vérifications périodiques réglementaires (SOCOTEC)
- Pour 4 années, Nettoyage intérieur des réservoirs (Lyonnaise des Eaux)

Le Syndicat a fait appel à l'UGAP pour l'achat de véhicules légers (2 Kangoos et une CLIO).

Le programme de travaux AEP 2013 a été signé avec le Groupement GDC/ROUX.

Pour plus de détail, se reporter à l'**Annexe 8** présentant la liste des marchés conclus en 2013 (récapitulatif publié sur la Montagne Centre-France en mars 2014).

2. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **quatre fois** en 2013 : le 03 avril (vote des comptes administratifs et de gestion 2012), le 26 Juin (vote du Budget supplémentaire 2013), le 21 novembre (débat d'orientation budgétaire) et le 12 décembre (vote du budget primitif 2014),

- Le Bureau syndical s'est réuni **trois fois** en 2013 : les 3 avril, 26 juin, le 21 novembre,
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie une fois en 2013 afin d'attribuer le marché de travaux,
- Quant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), elle s'est réunie : le 25 juin pour la présentation du rapport annuel 2012,
- Le Comité syndical a aussi participé à l'inauguration de l'usine d'eau potable de St Ours les Roches le 21 septembre 2013.

3. Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat a apporté son concours financier depuis 2011 à l'association humanitaire « Vivre en brousse », basée à Paugnat (63410), qui porte des projets d'amélioration de la desserte en eau potable dans des villages ruraux du Sénégal.

Pour 2013 le Comité Syndical a voté la contribution financière du syndicat à cette association pour un montant de 2 500 €.

III - Le service public de l'assainissement

1 - Indicateurs techniques et financiers

A - L'assainissement collectif (A.C.)

En 1999, les statuts du syndicat intercommunal de Sioule et Bouble ont été modifiés afin de prendre en compte des compétences optionnelles dans le domaine de l'assainissement. Le S.I.A.E.P., transformé en SIVOM «Eau et Assainissement », propose aux communes membres deux options liées à l'assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »
- **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* »

La commune de **Saint-Priest d'Andelot** est actuellement la seule commune à avoir opté pour le **transfert des compétences assainissement non collectif et assainissement collectif (option 1 et 2)**.

Les conditions d'interventions techniques et les modalités financières (dépenses à la charge du SIVOM, rémunération) ont fait l'objet d'une convention signée en décembre 2001, applicable au 1^{er} janvier 2002, pour une durée de 13 ans.

L'activité du SIVOM pour la commune de St Priest concerne l'exploitation de 1973 m linéaire de réseaux séparatifs, 430 m de conduites de refoulement, deux postes de refoulement et d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 130 équivalent-habitants mise en service le 1 novembre 2012.

L'agent chargé de la surveillance des installations et du relevé des indicateurs de fonctionnement se rend sur place au moins une fois par semaine. Il suit, dans des tableaux de bord spécifiques, l'évolution des paramètres d'exploitation (notamment la charge hydraulique à l'entrée de la station). Les mesures mises en place par le SIVOM, pour réaliser un entretien régulier et fréquent, visent à limiter l'encrassement des ouvrages.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement et transmis en mairie afin de présenter les résultats du suivi d'exploitation et faire le point sur les événements ou problèmes rencontrés.

Les ouvrages d'assainissement de la commune de St Priest d'Andelot sont en état satisfaisant. Ceci est validé par les résultats de l'autosurveillance de la STEP réalisée le 10 et 11 avril 2013 par le BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) qui démontrent un **respect de toutes les exigences épuratoires réglementaires**.

Les coûts d'exploitation 2013 sont semblables à ceux de l'année précédente : dépenses globales s'élevant à 2 810.40 € HT. Le bilan comptable du budget annexe de l'assainissement collectif, fait apparaître un excédent de clôture de 1 006.4 € HT. Cet excédant permet d'envisager l'avenir sereinement notamment dans la perspective d'interventions plus lourdes tel que le curage des lits du filtre planté de roseaux

La convention financière d'exploitation, établie en 2002 entre la commune et le SIVOM arrive à échéance au 31 décembre 2014. Une mise à jour de la convention est à envisager courant 2014 si la collectivité souhaite renouveler son adhésion à cette compétence.

B – Le Service public de l’assainissement non collectif (SPANC)

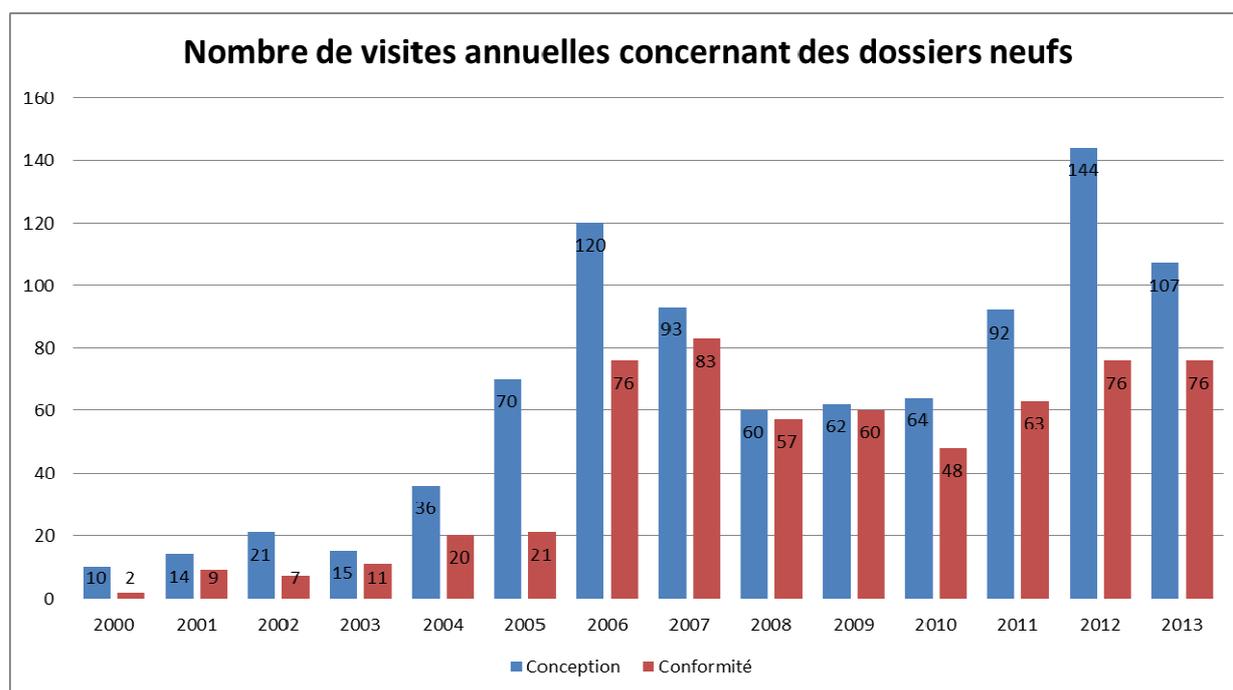
A. Le contrôle des installations neuves et réhabilitées

En 2013, **107 nouveaux dossiers ont été déposés pour l’installation d’un dispositif neuf** pour les 42 communes ayant transférées la compétence « ANC ».

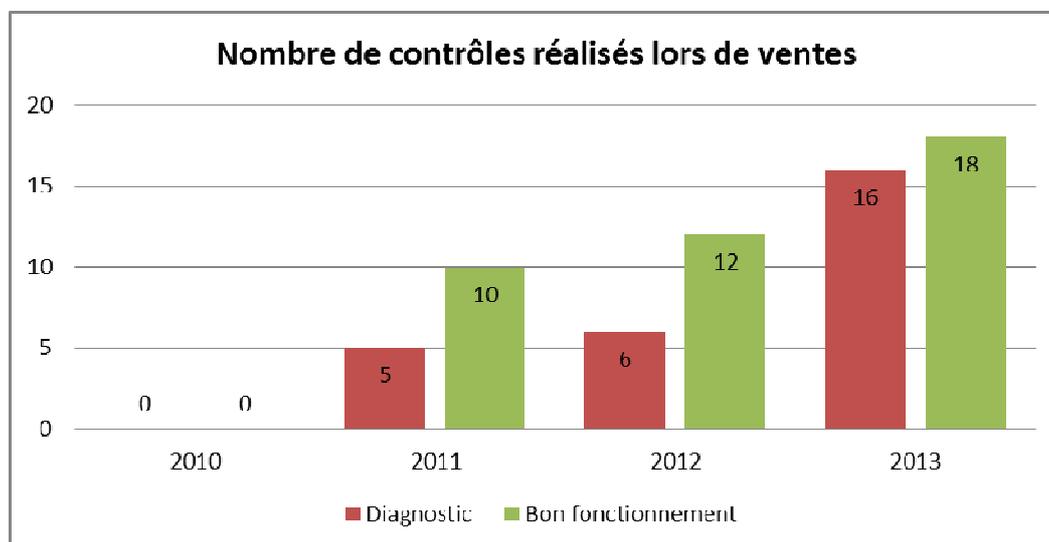
Le nombre de demandes déposées en 2013 pour la mise en place d’un dispositif d’assainissement non collectif est inférieur à 2012. Ceci est lié à une augmentation du dépôt de permis de construire fin 2012 permettant aux particuliers d’échapper en 2013 à la « réglementation thermique 2012 ».

Le service a réalisé **76 contrôles de conformité sur des installations neuves** mises en place (visite avant recouvrement des ouvrages), suite à des demandes déposées en 2012 et 2013.

Le travail d’information du technicien auprès des particuliers et des entreprises permet d’obtenir un taux de **conformité des installations neuves proches de 100 %**.



Des contrôles de bon fonctionnement sont réalisés au cas par cas, notamment pour établir le certificat nécessaire en cas de cession/vente immobilière. On constate une hausse des demandes de contrôle de bon fonctionnement. Cette hausse est due à la validité de 3 ans du contrôle diagnostique dans le cas de ventes. En effet un certain nombre de diagnostics réalisés sur les années 2010-2011-2012 ne sont plus valables en 2013.



B. Bilan du parc d'installation du SPANC

5 428 contrôles d'ANC ont été réalisés depuis la création du SPANC sur un parc estimé à 5 500 installations.

On compte **677 installations conformes** d'après la réglementation en vigueur. 425 de ces installations sont issues de dossiers « neufs ou réhabilités » instruits par le SIVOM.

Le taux d'installations conformes est de 27% au regard des dispositifs diagnostiqués en priorité 2 et 3 dans l'état des lieux de 2012 (dispositifs totalement conformes ou non conformes mais ne présentant pas de problèmes de salubrité ou de risques pour l'environnement).

	Installations conformes (priorité 3)	Installations non conformes <i>Mais ne posant pas de problèmes de salubrité ou de risque pour l'environnement</i> (priorité 2)	Installations non conformes (priorité 1)
Nb d'installation	677	786	3965
Pourcentage	12.5	14.5	73.0

C. Le bilan comptable du service

Les tarifs 2013, appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € HT (92,30 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € HT (80,12 € TTC)
- Contrôle de bon fonctionnement : 62,56 € HT (66,94 € TTC)
- Contrôle diagnostic : 76,78 € HT (82,15 € TTC)

Le SPANC bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE à hauteur de 50 % pour chaque dossier ANC « neuf ou réhabilité » instruit (avis sur projet et avis de conformité). Pour l'année 2013, le SPANC devrait percevoir 7024 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Les comptes 2013 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 88 636.43 €, pour une dépense globale de 18 600.98 €.

La situation nette au 31/10/2013 est de + 70 035.45 €. Cette situation est due au versement de la subvention concernant la dernière tranche de l'étude diagnostique réalisée par AMODIAG Environnement.

2 - Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement - Année 2013

Pour l'assainissement collectif (uniquement commune de Saint-Priest d'Andelot)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	85.07
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	nbr	117
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	40
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0.00
Performances environnementales			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluent industriels au réseau	nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	kg	0

Pour l'assainissement non collectif (42 communes rattachées au SPANC en 2013)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
Gestion financière et Patrimoniale			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	nbr	13 750
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	max: 140	50
Performances environnementales			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	26.95

L'indicateur P302.0 reste faible étant donné :

- la réalisation partielle de la délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération,
- l'absence de mise en œuvre du diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations.

L'indicateur P301.3 est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs existants diagnostiqués en priorités 2 et 3 lors de l'état des lieux de 2012), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1^{er} janvier 2005.

IV- Conclusions et perspectives

Les activités du SIVOM Sioule et Boule ont été intenses durant l'année 2013. Que ce soit pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif, une équipe de professionnels a assuré le service public auprès des usagers et s'est investi pleinement dans ses missions. La formation professionnelle est favorisée pour s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires, et, développer les savoir-faire.

Les principaux dossiers engagés ou réalisés en 2013 sont :

- La finalisation des travaux de création de l'usine de Saint-Ours les Roche : un protocole transactionnel a été signé entre le titulaire du marché « process » DEGREMONT France Assainissement (DFA) et le SIVOM Sioule et Boule afin de terminer l'usine. L'inauguration de l'usine a eu lieu le 21 septembre 2013 et les travaux complémentaires comprenant une lagune de décantation des eaux de lavage de l'usine sont programmés pour 2014.
- L'avancement de la procédure de mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau de la Vernue : un accord d'échanges fonciers a été établi avec les propriétaires du périmètre de protection immédiat et les propriétaires limitrophes, les travaux nécessaires au rétablissement de la continuité d'accès des voiries communales ont été définis, un pré-dossier d'utilité publique a été déposé en fin d'année auprès des services de l'Etat. Le dossier DUP final et l'enquête publique correspondante devraient être finalisés en 2014.
- La mise en œuvre d'un programme de travaux de renouvellement de certains réseaux d'eau potable : un programme de travaux a été établi et réalisé à partir des opportunités d'aménagement des collectivités. Néanmoins ces travaux ne semblent pas suffisants pour maintenir le rendement du réseau à un niveau satisfaisant, d'autant plus que le linéaire de réseau est important et qu'en 2013, les eaux de services ont été mesurées plus précisément et sont sensiblement plus élevées qu'en 2012. La mise en place d'une sectorisation des réseaux en 2014 avec un suivi par télégestion devraient permettre de cibler les fuites et d'établir un programme de travaux en conséquence. La relance des changements de compteurs les plus âgés devrait améliorer la quantification des volumes d'eau consommés.
- Les travaux de déplacement de conduites d'eau potable en lien avec le contournement de Vichy : le projet autoroutier d'APRR a nécessité les dévoiements de conduites d'eau potable durant l'année 2013 qui se termineront en 2014. Les servitudes de passages resteront à régulariser.

Le syndicat a lancé en 2010 un plan d'actions visant à :

- mieux contrôler les volumes transitant dans les conduites principales (sectorisation du réseau, renouvellement des comptages anciens et mise en place de nouveaux comptages intermédiaires),
- maîtriser les pertes d'eau par un programme ciblé de recherche de fuites (acquisition d'un corrélateur acoustique et de pré-localisateurs).

Ce plan d'action s'est concrétisé en 2011, se poursuivra jusqu'en 2014 et servira de base pour établir un schéma directeur d'alimentation en eau potable avec à terme un programme pluriannuel de travaux.

Egalement le syndicat s'est engagé dans la réhabilitation de certains ouvrages vieillissants (réservoirs), au regard de l'état du génie civil, du renouvellement des équipements hydrauliques et de sécurité des chambres de vannes, ainsi que de l'étanchéité des cuves. En 2013, les premiers travaux sur les réservoirs des Brayards et des Viziers ont été réalisés.

Enfin, lorsque la DUP des périmètres de protection de la prise d'eau de la Vernue à Mazerier aura été obtenue d'ici fin 2014, le Syndicat aura à lancer les études de projet en vue de préparer :

- la réhabilitation complète du bâtiment abritant la station de pompage et la modernisation des équipements hydrauliques et électriques ;

- la reconstruction de l'usine de traitement de Mazerier permettant de traiter l'eau en conformité avec les normes de potabilité actuelles et futures ...

Le Syndicat est de plus en plus confronté à des litiges avec des particuliers concernant l'emprise foncière des conduites d'eau, la plupart n'ayant pas de servitude administrative dûment enregistrée au Service des Hypothèques. Un important programme de régularisation administrative des conduites principales d'adduction est à mettre en place, notamment celles en partie doublées entre les Brayards et la Serre dans le Puy de Dôme.

Pour 2014, de nombreux dossiers sont à poursuivre et à finaliser, et d'autres sont à développer ou à lancer en concertation avec l'ensemble des élus du syndicat et des partenaires du territoire. Avec la réforme des collectivités territoriales et l'évolution des compétences des communes et des EPCI, des restructurations sont probables. Une réflexion est à engager dès à présent afin de préciser à terme le rôle et le devenir du syndicat.



Fait à Gannat, le 11 juin 2014

Les annexes

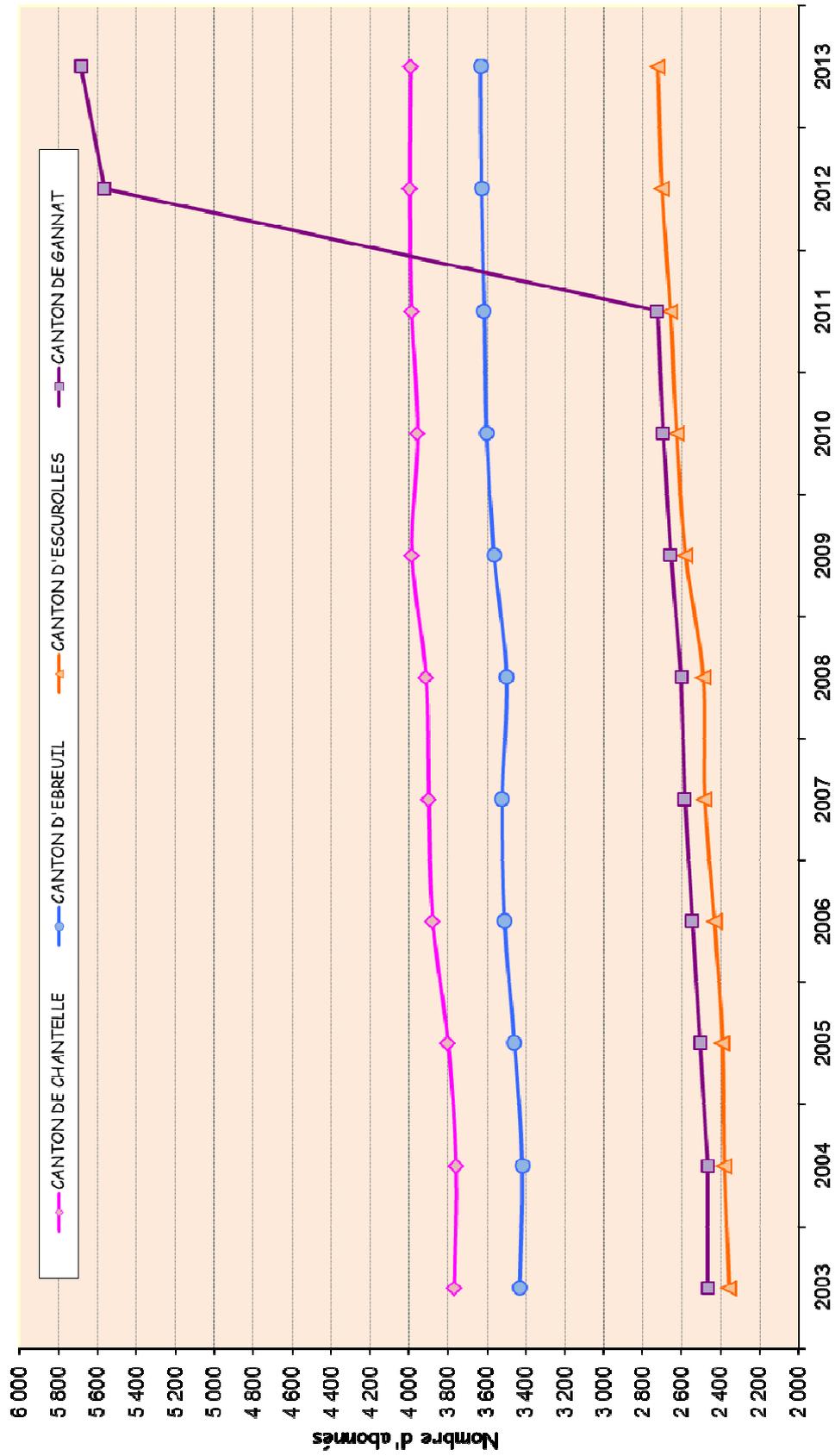
	Page
<u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune et canton de 2003 à 2013 (tableau + graphe)	2
<u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune de 2003 à 2013 (tableau + graphe)	4
<u>Annexe 3</u> : Statistiques d'âge des compteurs (bilan au 31/12/2013)	6
<u>Annexe 4</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2013	7
<u>Annexe 5</u> : Rapport annuel 2013 de l'ARS de l'Allier	
➤ 5A – Qualité de l'eau distribuée - réseau Sioule et Bouble	13
➤ 5B - Qualité de l'eau distribuée - réseau GANNAT Ville	14
➤ 5C – Détails des non-conformités	15
➤ 5D – Conclusion du rapport annuel	16
<u>Annexe 6</u> : 6A – Comparaison des prix entre 2013 et 2014 (tarification SIVOM)	18
6B - Evolution du prix de l'eau depuis 2003	19
<u>Annexe 7</u> : Exemples de factures-type pour une consommation annuelle de 120 m³ années 2013 et 2014	20
<u>Annexe 8</u> : Liste des marchés conclus en 2013	23
<u>Annexe 9A</u> : Périmètre de compétence du SPANC	24
<u>Annexe 9B</u> : Rappel réglementaire vis-à-vis de l'assainissement non collectif	25
<u>Annexe 10A</u> : Etat de la dette et remboursement des annuités d'emprunt	27
<u>Annexe 10B</u> : Capacité à emprunter	28
<u>Annexe 11</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2013	29
<u>Annexe 12</u> : Etat du personnel du SIVOM au 31/12/2013	30

ANNEXE 1

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2003 A 2013

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CANTON DE CHANTELLE	3 768	3 759	3 800	3 879	3 900	3 913	3 986	3 956	3 988	3 996	3 992
BARBERIER	75	74	79	82	81	83	84	84	84	86	87
CHANTELLE	611	637	648	661	658	674	700	688	698	708	699
CHAREIL-CINTRAT	219	220	220	226	234	236	240	232	236	237	232
CHARROUX	337	335	336	344	344	344	347	345	347	346	348
CHEZELLE	150	147	147	149	150	147	147	149	149	150	149
DENEUILLE	88	86	88	86	89	89	89	88	88	89	89
ETROUSSAT	377	374	370	384	384	386	394	390	395	391	395
FLEURIEL	266	262	262	268	272	274	280	277	278	275	274
FOURILLES	131	129	131	131	132	135	138	135	134	135	135
MONESTIER	290	287	288	296	298	292	293	298	300	298	300
ST GERMAIN-DE-SALLES	272	278	280	284	285	285	290	290	292	290	291
TARGET	278	272	277	283	287	281	288	281	287	288	288
TAXAT-SENAT	125	124	126	127	129	129	133	131	131	131	131
USSEL-D'ALLIER	131	127	133	133	133	133	136	137	137	138	138
VOUSSAC	418	407	415	425	424	425	427	431	432	434	436
CANTON D'EBREUIL	3 433	3 420	3 460	3 511	3 523	3 500	3 565	3 603	3 615	3 629	3 634
BELLENAVES	756	757	757	781	778	774	788	802	808	808	811
CHOUVIGNY	309	313	310	315	315	314	315	317	319	319	319
COUTANSOUZE	133	131	137	137	138	134	137	140	138	140	140
EBREUIL - LE MERCUROL	854	844	865	879	887	892	907	917	917	922	926
ECHASSIERES	325	315	322	329	334	325	340	337	341	341	338
LALIZOLLE	306	307	318	318	318	312	316	321	324	326	323
NADES	137	136	138	136	136	135	134	135	134	135	135
NAVES	121	124	118	118	117	117	121	121	122	122	123
SUSSAT	116	117	119	119	121	117	122	122	122	123	123
VALIGNAT	63	65	63	65	66	66	65	67	67	68	68
VEAUCE	57	59	56	59	59	58	60	60	60	61	61
VICQ	256	252	257	255	254	256	260	264	263	264	267
CANTON D'ESCUROLLES	2 358	2 383	2 392	2 434	2 483	2 491	2 582	2 628	2 660	2 703	2 725
BROUT-VERNET	644	647	654	668	674	666	689	708	710	718	721
COGNAT-LYONNE	315	319	321	324	327	328	337	338	344	353	354
ESCUROLLES	354	359	356	361	364	357	380	389	395	404	407
ESPINASSE-VOZELLE	404	404	404	409	428	439	445	450	459	464	472
SERBANNES	366	372	371	379	387	395	414	422	425	435	437
ST PONT	275	282	286	293	303	306	317	321	327	329	334
CANTON DE GANNAT	2 468	2 466	2 507	2 547	2 585	2 603	2 658	2 698	2 727	5 563	5 682
BEGUES	172	170	175	177	176	179	183	188	188	190	192
BIOZAT	370	376	378	388	400	407	412	420	427	431	445
CHARMES	174	176	176	175	181	185	188	194	196	201	207
GANNAT	110	113	115	120	122	125	130	132	133	2 941	3 025
JENZAT	323	323	334	339	342	343	344	351	351	354	351
MAYET-D'ECOLE	171	167	173	175	181	178	185	186	190	190	191
MAZERIER	197	197	198	199	204	206	207	208	208	209	213
MONTEIGNET	147	149	147	153	153	148	156	157	161	161	159
POEZAT	71	69	71	73	75	80	85	86	86	91	95
SAULZET	187	187	192	196	198	199	202	205	210	211	217
ST BONNET-DE-RFT	431	426	430	431	430	430	441	445	450	455	460
ST PRIEST-D'ANDELOT	115	113	118	121	123	123	125	126	127	129	127
TOTAL GENERAL	12 027	12 028	12 159	12 371	12 491	12 507	12 791	12 885	12 990	15 891	16 033

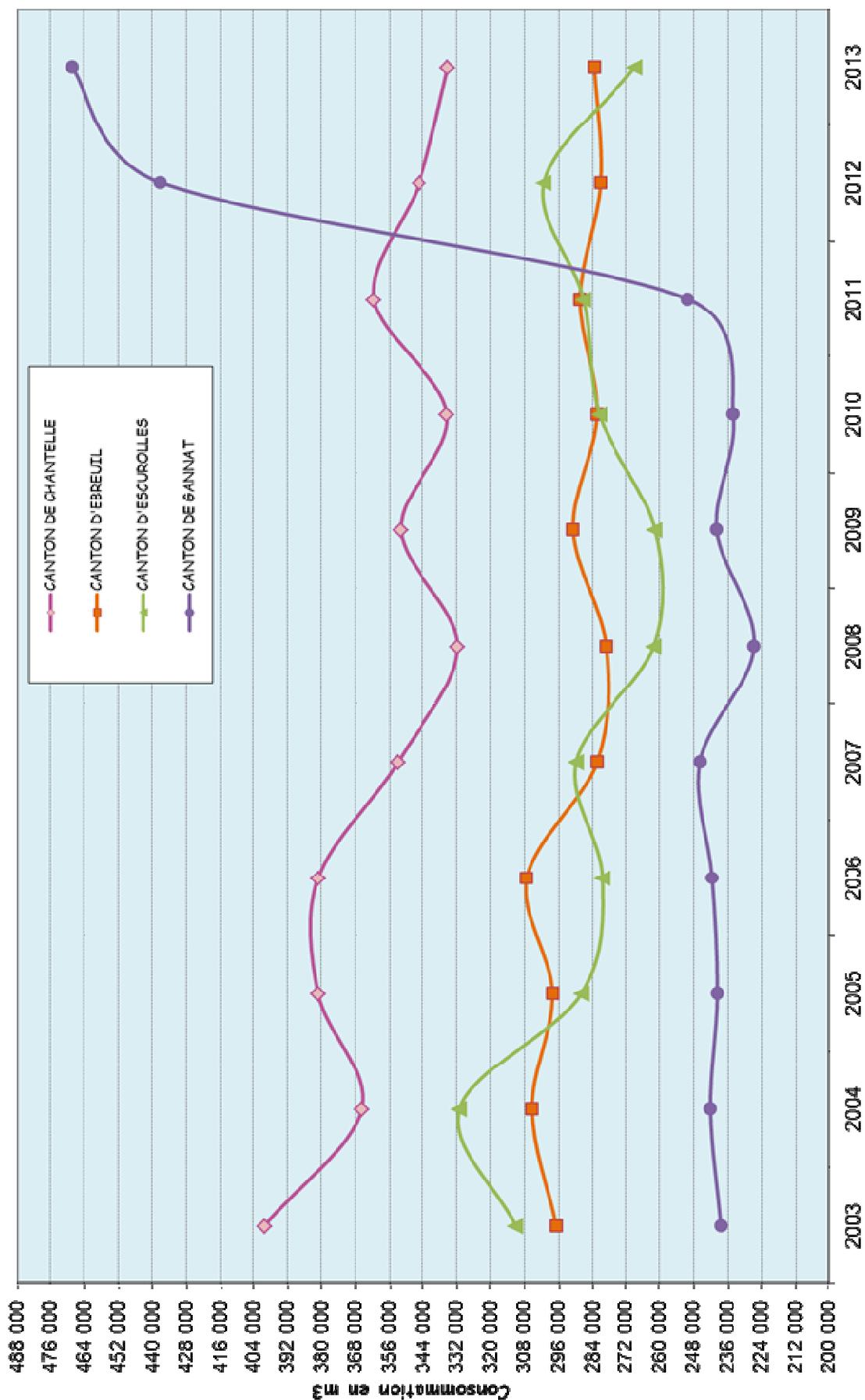
EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS PAR CANTON DE 2003 A 2013



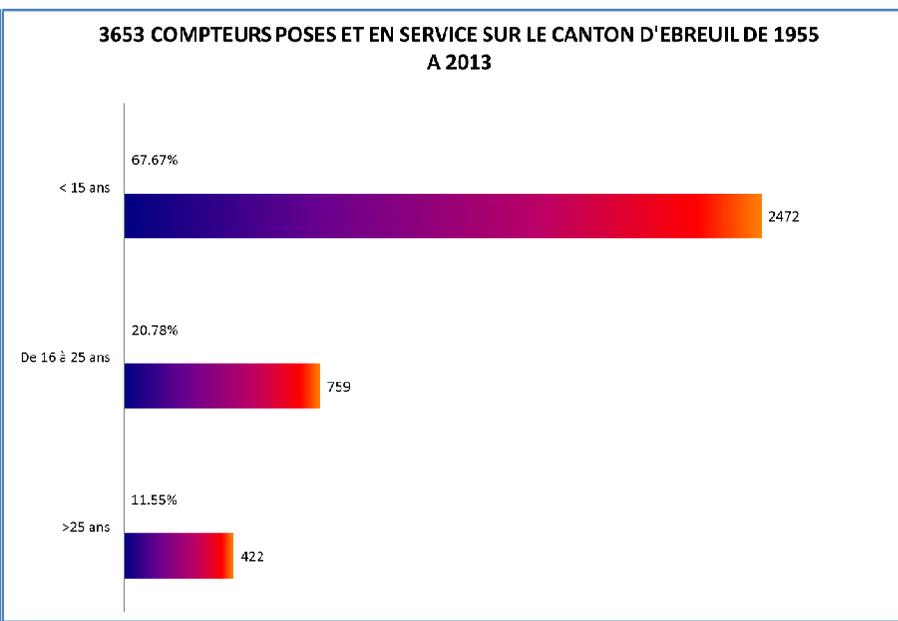
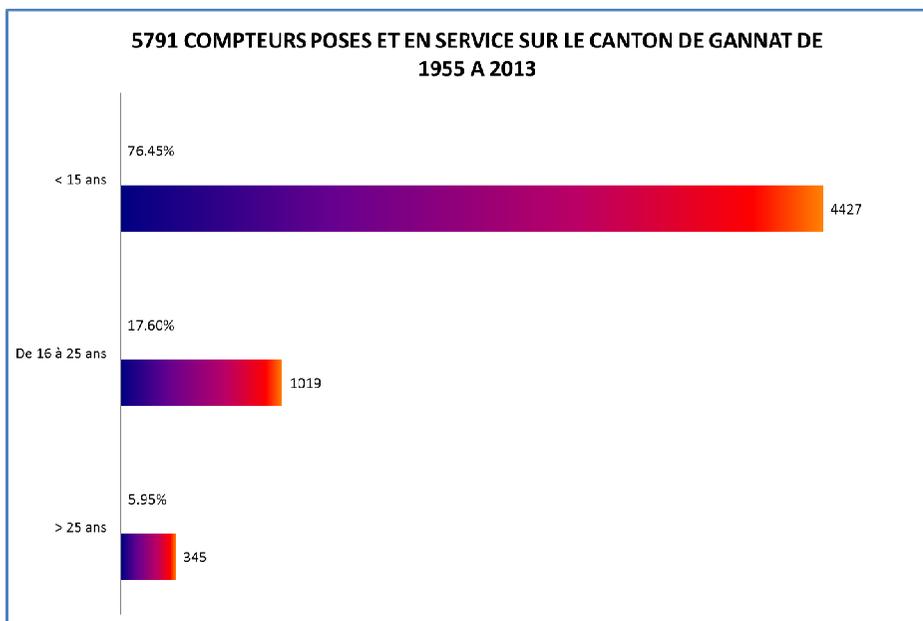
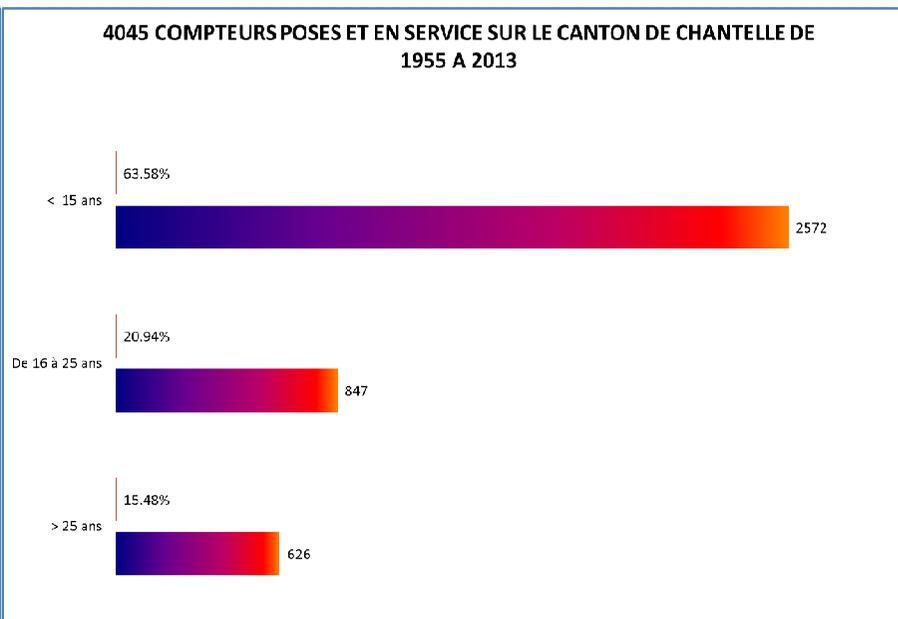
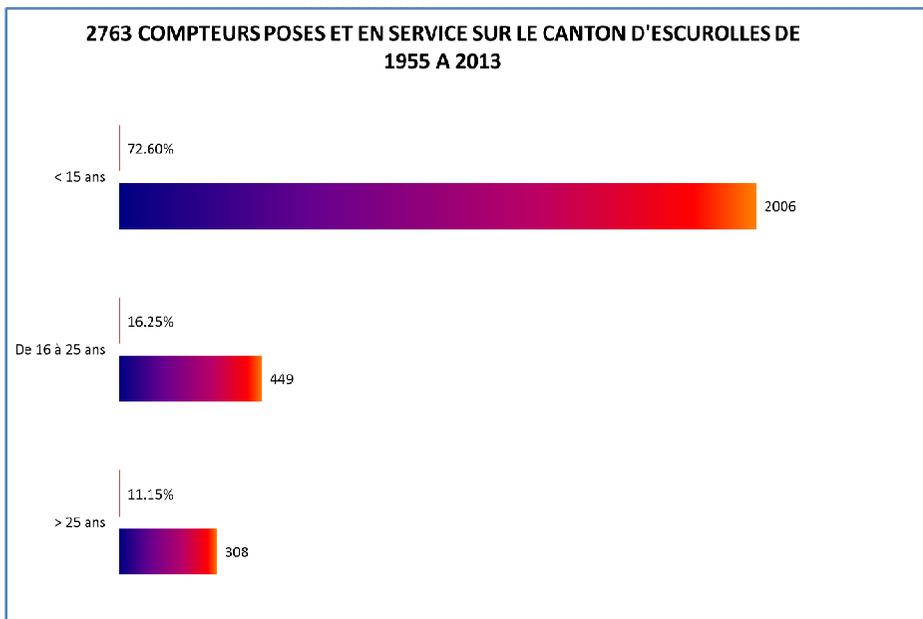
**EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE
DE 2003 A 2013**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CANTON DE CHANTELLE	399 975	365 787	381 204	381 111	352 877	331 658	351 970	335 372	361 572	345 315	335 040
BARBERIER	7 533	6 682	7 339	7 331	6 518	8 598	7 711	8 005	7 252	8 029	6 991
CHANTELLE	59 696	59 068	63 959	59 624	57 170	50 698	59 749	56 512	62 518	61 013	50 647
CHAREIL-CINTRAT	21 903	20 105	20 680	18 607	19 242	19 796	19 867	20 603	19 013	20 109	17 851
CHARROUX	23 334	20 915	21 492	20 575	20 478	20 399	20 993	16 880	21 679	18 602	21 853
CHEZELLE	14 498	12 348	11 744	12 220	11 960	11 993	12 779	10 977	11 611	11 046	11 832
DENEUILLE	9 977	8 971	9 132	8 271	8 813	9 406	11 030	6 850	7 357	8 190	6 525
ETROUSSAT	43 369	38 044	39 221	38 934	37 965	33 866	34 115	34 141	34 038	34 011	27 122
FLEURIEL	32 175	27 295	33 093	27 125	27 174	26 314	29 765	27 152	33 498	29 482	26 678
FOURILLES	9 093	8 441	8 300	9 265	9 163	8 842	8 877	8 872	8 156	10 144	8 069
MONESTIER	35 983	30 084	35 872	34 559	30 871	26 317	27 661	27 029	32 499	24 952	31 061
ST GERMAIN-DE-SALLES	43 120	47 111	39 214	40 727	40 388	35 545	31 629	32 277	34 281	31 830	37 641
TARGET	34 066	28 050	31 617	34 861	29 552	28 635	33 410	32 433	29 084	30 446	29 943
TAXAT-SENAT	17 762	16 586	15 334	15 275	15 894	13 929	15 060	13 550	14 884	15 372	13 667
USSEL-D'ALLIER	10 046	8 621	9 515	9 002	8 060	8 665	8 256	8 804	8 818	9 235	11 147
VOUSSAC	37 420	33 466	34 692	44 735	29 629	28 655	31 068	31 287	36 884	32 854	34 013
CANTON D'EBREUIL	296 905	305 428	298 247	307 233	282 412	279 273	290 941	282 583	288 487	281 231	283 485
BELLENAVES	73 762	70 759	72 652	82 726	69 001	68 537	71 742	70 388	70 872	67 597	65 049
CHOUVIGNY	21 694	24 012	23 505	25 177	19 112	21 205	21 357	20 706	22 558	17 476	21 325
COUTANSOUZE	9 379	9 776	9 230	9 449	9 012	8 413	8 631	7 038	8 526	9 138	8 950
EBREUIL - LE MERCUROL	88 682	93 246	88 839	88 272	90 070	89 848	92 170	89 074	89 068	88 134	86 751
ECHASSIERES	29 774	27 889	31 836	26 558	28 221	27 281	31 006	29 249	28 791	28 245	28 007
LALIZOLLE	29 601	30 641	27 876	29 748	23 039	22 056	21 166	23 348	25 305	24 441	28 314
NADES	6 989	7 381	6 612	6 568	6 497	6 532	6 834	6 689	7 610	7 942	7 525
NAVES	6 000	6 555	5 836	5 369	5 372	5 426	5 228	5 392	5 360	6 159	5 831
SUSSAT	4 724	5 824	5 175	5 283	4 958	4 793	5 041	4 666	4 807	4 986	4 751
VALIGNAT	3 479	4 440	3 808	4 393	3 828	3 309	4 410	3 153	3 382	3 469	3 288
VEAUCE	3 217	3 781	2 507	3 225	3 407	2 973	3 372	3 634	2 946	2 908	2 891
VICQ	19 604	21 124	20 371	20 465	19 895	18 900	19 984	19 246	19 262	20 736	20 803
CANTON D'ESCUROLLES	311 177	330 884	287 992	280 617	289 854	262 079	261 625	281 602	287 308	301 153	268 728
BROUT-VERNET	75 754	87 330	73 882	70 709	76 433	67 969	65 240	71 702	70 670	81 275	71 366
COGNAT-LYONNE	39 140	42 325	37 252	40 148	40 075	34 454	37 603	44 536	38 350	37 483	34 718
ESCUROLLES	62 911	53 675	46 995	46 152	45 592	44 801	42 445	42 446	46 094	47 004	43 325
ESPINASSE-VOZELLE	47 136	61 357	46 965	45 503	45 333	40 632	42 037	44 755	50 232	49 970	42 716
SAINT PONT	37 415	44 217	39 290	35 323	41 645	33 850	35 878	37 977	38 823	40 441	36 155
SERBANNES	48 821	41 980	43 608	42 782	40 776	40 373	38 422	40 186	43 139	44 980	40 448
CANTON DE GANNAT	238 414	242 128	239 695	241 570	245 796	226 789	239 918	234 160	250 218	437 377	468 330
BEGUES	16 323	15 127	14 519	15 019	16 020	11 472	14 218	13 731	14 184	16 925	12 878
BIOZAT	33 386	37 415	32 359	35 181	36 732	34 089	33 022	33 543	37 132	36 867	30 996
CHARMES	17 750	20 573	17 265	18 002	19 024	16 761	17 489	17 588	18 235	19 648	16 311
GANNAT	19 630	18 435	17 937	20 287	21 692	24 500	23 484	24 275	20 729	203 327	256 483
JENZAT	25 844	25 289	27 317	25 793	24 075	22 943	22 345	23 279	23 460	24 517	24 129
MAYET-D'ECOLE	16 254	12 559	18 029	16 152	13 277	14 353	12 819	13 330	15 473	15 113	13 857
MAZERIER	18 804	20 345	20 541	17 642	24 832	16 857	21 053	17 825	22 961	21 458	19 869
MONTEIGNET	19 676	22 473	23 433	23 784	22 847	21 317	29 432	22 220	24 280	23 194	19 385
POEZAT	6 175	7 102	5 793	7 621	7 977	6 146	6 370	6 318	7 420	7 116	6 966
SAULZET	18 315	17 312	17 681	17 307	15 549	16 070	15 487	15 417	17 143	19 862	15 915
ST BONNET-DE-RFT	32 643	33 582	33 853	32 629	31 542	30 480	32 476	33 366	36 624	37 586	38 709
ST PRIEST-D'ANDELOT	13 614	11 916	10 968	12 153	12 229	11 801	11 723	13 268	12 577	11 764	12 832
TOTAL GENERAL	1 246 471	1 244 227	1 207 138	1 210 531	1 170 939	1 099 799	1 144 454	1 133 717	1 187 585	1 365 076	1 355 583

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR CANTON DE 2003 A 2013



STATISTIQUE D'AGE DES COMPTEURS PAR CANTON – BILAN AU 31/12/2013



Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'Eau potable » **Année 2013**

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Boule. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) réalise des contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur (111 contrôles de l'ARS en 2013).

En complément le Syndicat a mis en place un service chargé de la programmation et de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie). Des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 36 réservoirs, captages et interconnexions avec les réseaux voisins. Au total 13 paramètres sont suivis à fréquences hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques pour chacun des points à surveiller. Ces contrôles se décomposent en plusieurs phases :

- *Des prélèvements avec des mesures sur site et d'autres effectués en laboratoires (328 prélèvements en 2013). Les échantillons sont transportés dans un véhicule réfrigéré et analysés en fonction des paramètres à analyser, soit au laboratoire situé au siège du syndicat soit par un laboratoire extérieur accrédité. Il s'agit plus particulièrement des paramètres suivants, que ce soit en eaux brutes ou traitée : Arsenic, vanadium, silice et phosphates (analyses par laboratoire extérieur), température, turbidité, pH, TAC, TH, conductivité, calcium et pour les eaux de surface l'aluminium résiduel et la matière organique.*
- *Ensuite les résultats sont saisis dans un fichier informatique afin de dresser un bilan mensuel et annuel de chacun des points surveillés. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.*

I - Les contrôles sur l'eau produite avant distribution

Ressources provenant des coulées sous-basaltiques de Louchadière et Peschadoires

Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation n'ont pas changé : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 27 à 37 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SIAEP Sioule et Morge (taux d'arsenic de 11 à 14 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée et est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m³/h sur 24 heures.

L'usine de traitement de St Ours permet d'abaisser l'arsenic contenu dans l'eau et d'arriver à un équilibre calco-carbonique étant donné que les eaux brutes sont toutes les deux agressives.

L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée une nouvelle fois à de l'eau de Peschadoires non-traitée. En effet, le débit de l'usine seule ne suffit pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.

Les teneurs en arsenic sont régulièrement contrôlées depuis l'eau brute jusqu'à l'eau mise en distribution arrivant au réservoir de La Serre à Bègues (Cf. graphique ci-après). Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.

Ressource provenant des eaux de surface de la Sioule

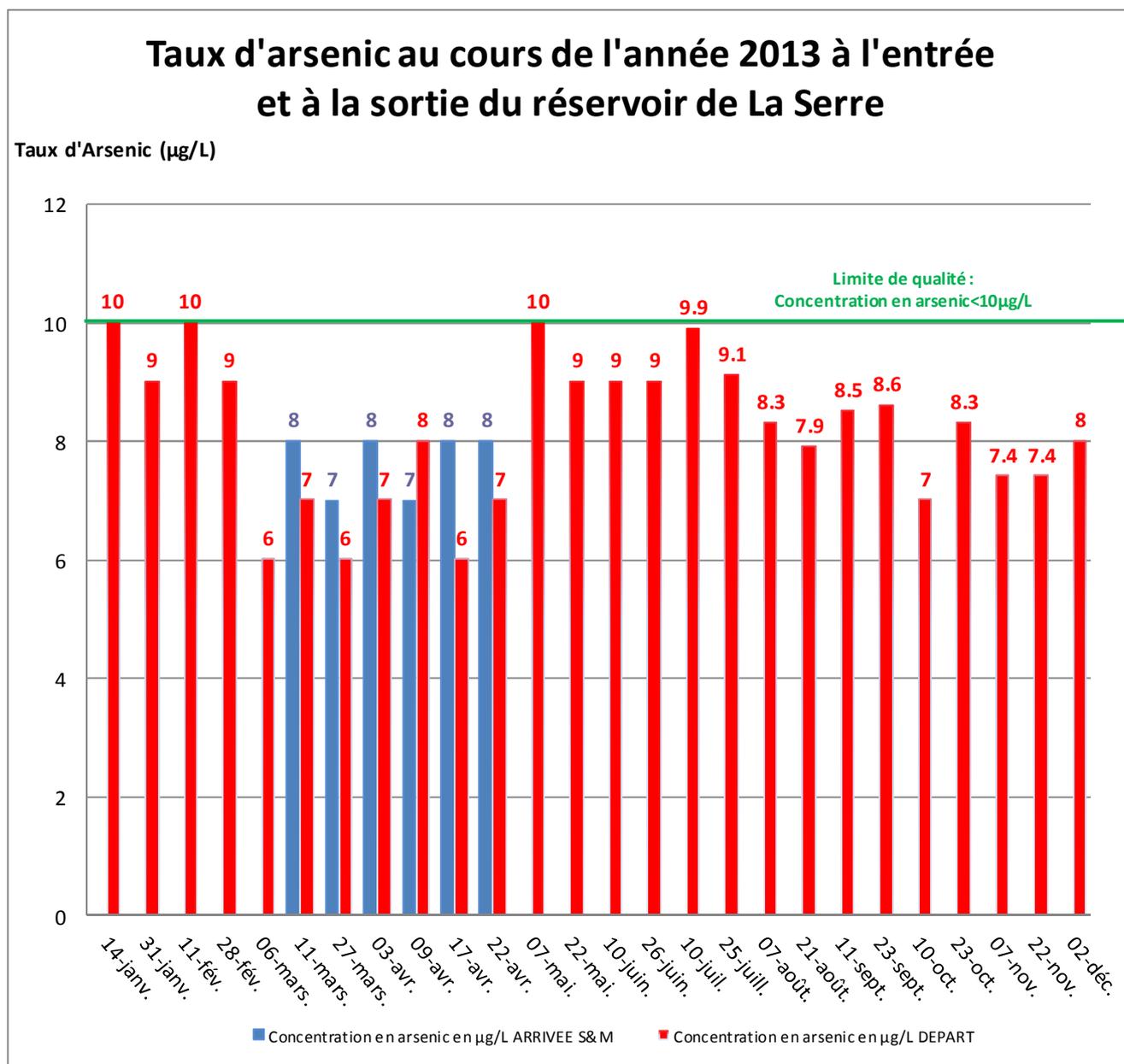
En ce qui concerne le réseau desservi par le réservoir du Léry (essentiellement ville de Gannat), l'eau brute est prélevée dans un bief parallèle à la rivière la Sioule au lieu-dit « La Vernue », puis refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules ». Ces deux installations sont situées sur la commune de Mazerier.

On peut remarquer que les résultats d'analyses faites par l'ARS sont conformes vis à vis des limites de qualité réglementaire pour l'alimentation en eau potable, mais qu'ils sont non-conformes vis à vis des références de qualité (normes de confort) sur la station de traitement de Mazerier (100%) et sur le réseau Gannat (67%). Cela est dû à :

- des taux de COT (Carbone Organique Total) supérieurs aux normes en vigueur. Pour y remédier, il faudrait que la station de traitement comporte une étape supplémentaire de traitement de l'eau par filtration sur charbon actif.
- une conductivité trop faible ($<200\mu\text{S}/\text{cm}$) induite par une eau agressive et peu minéralisée.

II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau situé dans l'Allier :

II- 1 – Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution



Le graphique précédent montre l'évolution du taux d'arsenic à l'arrivée et au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2013. Les prélèvements sont faits régulièrement sur le départ du réservoir de La Serre. Mais lorsqu'une partie de l'eau de ce réservoir provient de l'interconnexion avec Rive Gauche Allier, les taux d'arsenic sont différents à l'arrivée et au départ du réservoir. Deux prélèvements sont alors réalisés : un sur l'arrivée (en bleu sur le graphique) et un sur le départ (en rouge).

En 2013, la teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de 8.17µg/litre. Aucun dépassement d'Arsenic n'a été constaté en 2013 par l'autosurveillance.

II- 2 : Autres suivis du réseau de distribution

En 2013 il y a eu un épisode de présence bactérienne (coliformes fécaux et/ou de streptocoques fécaux) sur la majorité du réseau desservi par le réservoir de La Serre. Les limites de qualité ont été dépassées durant cette période (avril/mai) pendant environ un mois. Cela est arrivé à la suite de pluies importantes amenant turbidité et présence bactérienne dans l'eau de Peschadoires. Cette eau, mélangée à de l'eau traitée de l'Usine de Saint-Ours desservant l'ensemble du réseau Sioule et Bouble, a donc amené à des non-conformités.

Le reste de l'année, les résultats bactériologiques sont presque tous conformes. Néanmoins, des normes de références de qualité, concernant les coliformes totaux et la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogène ou non), ont parfois été dépassées :

- au niveau des réservoirs tampons et des réservoirs éloignés à faible tirage qui sont le plus touchés. En effet, le temps que met l'eau pour atteindre ces réservoirs et le temps de séjour dans ces derniers sont parfois longs. La présence de chlore est plus limitée et une présence bactérienne a donc plus de chances de se développer.
- au bout des antennes sur lesquelles le tirage est faible. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique.

Une eau dépassant ces références de qualité (coliformes totaux, flore totale à 22°C et à 37°C) est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité :

- Actuellement une désinfection est réalisée par chloration des deux réservoirs du syndicat (Veauce et Ussel). La mise en place d'un poste de chloration supplémentaire est programmée en 2014 sur le réservoir du Mont Libre.

Les réservoirs tampons, fonctionnant en réserve de secours, sont mensuellement mis en distribution afin de renouveler l'eau de ceux-ci et préserver la qualité de l'eau. Des plannings de purge et de marnage des réservoirs ont donc été mis en place. Des purges sont aussi régulièrement réalisées au bout des antennes pour renouveler l'eau, limiter les risques de développement bactérien et empêcher une dégradation physico-chimique de l'eau. la nécessité de la renouveler.

Les paramètres de terrain regroupent la majorité des non-conformités avec des valeurs de turbidité et de pH pouvant être trop élevées, des taux d'oxygène parfois trop faibles. En effet les eaux stagnantes des réservoirs tampon et des interconnexions perdent en qualité physico-chimiques et bactériologiques : le taux d'oxygène baisse, la turbidité et le pH augmentent avec le temps.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 10mg/L pour une norme de 50mg/L, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble ou le réseau Gannat. Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

III – Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat** en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique) selon les points de surveillance et les ressources concernées.

III-1 : Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-après synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre dans une première partie. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la

station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires) La seconde partie du tableau synthétise la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		34	0	100%	614	43	93%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	17	0	100%	307	34	88,93%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	17	0	100%	307	9	97,07%
Paramètre physico-chimique		26	0	100%			
Arsenic As	10 µg/L	26	0	100%	/	/	/

Références de qualité		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		51	3	94,12%	921	63	93,16%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	17	3	82,35%	307	54	82,41%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	17	0	100,00%	307	8	97,39%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	17	0	100,00%	307	1	99,67%

Paramètres de terrain		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres physico-chimiques		68	0	100%	1228	48	96,17%
pH	De 6 à 9	17	0	100%	307	11	96,42%
Turbidité	< 2NTU	17	0	100%	307	16	94,79%
Oxygène dissous	> 5mg/L	17	0	100%	307	2	99,35%
Saturation en oxygène	> 70%	17	0	100%	307	19	93,81%

La présence de coliformes a été très fréquente en 2013 sur le réseau Sioule et Bouble (eau de Peschadoires et eau des réservoirs tampons). D'un point de vue physico-chimique, c'est seulement les eaux de certains réservoirs tampon et de certaines interconnexions qui ont parfois été non-conformes aux normes en vigueur (stagnation eau).

Le Syndicat a donc mis en place des manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purgés ou mise en distribution/marnage) et de désinfections ponctuelles et complémentaires ont été réalisées afin de remédier à la situation.

II- 2 : Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir du Léry. Il concerne l'eau produite à la station de traitement de Mazerier et se rapporte à la qualité de l'eau de réseau desservant les abonnés du secteur urbain de Gannat.

Limites de qualité		Réservoir du Léry : départ Réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		14	1	92,86%	18	1	94,44%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	7	1	85,71%	9	1	88,89%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	9	0	100%

Références de qualité		Réservoir du Léry : départ réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		21	3	85,71%	27	2	88,89%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	7	3	57,14%	9	2	77,78%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	7	0	100%	9	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	7	0	100%	9	0	100%
Paramètre physico-chimique		146	1	99,32%			
Aluminium Al	200 µg/L	146	1	99,32%	/	/	/

Paramètres de terrain		Réservoir du Léry : départ Réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètre physico-chimique		584	0	100%	36	0	100%
pH	De 6 à 9	146	0	100%	9	0	100%
Turbidité	<2NTU	146	0	100%	9	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	146	0	100%	9	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	146	0	100%	9	0	100%

La présence de coliformes a parfois été constatée aussi bien au réservoir du Léry et qu'à celui du Mont-Libre (eau de surface et/ou eau stagnante sans poste de chloration). Au niveau des résultats physico-chimiques, on peut trouver une non-conformité en 2013 sur l'aluminium, suite à un défaut de lavage de filtre.

Le Syndicat a mis en place les manœuvres nécessaires pour remédier à la situation (purges, désinfections ponctuelles, nettoyage de filtre).

Au final la qualité de l'eau distribuée aux abonnés a été 100% conforme aux limites de qualité réglementaires (cf rapport annuel de l'ARS en annexe 5).

IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

*En 2013, le Syndicat a dépensé **44 496.86 € TTC** pour le règlement des analyses des paramètres arsenic, vanadium, silice et phosphates réalisés par le laboratoire Louise Blanquet puis le Laboratoire de contrôle des eaux de La Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'autocontrôle qualité. L'année dernière le syndicat avait dépensé 7 831.89€ TTC. La différence est dû au fait que les analyses étaient plus fréquentes en 2012 et que certains paramètres comme la silice le phosphate et le vanadium n'ont plus été mesuré en sortie de filtres GEH, ces paramètres n'étant utiles qu'en eau brute et eau traitée.*

*Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **5 440.95 € TTC**. La dépense est moins importante (11440,77€ TTC).*

Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU SIVOLE ET BOUBLE

Bilan 2013



Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM SIVOLE ET BOUBLE
Exploitant
SIVOM SIVOLE ET BOUBLE

Ressources
Vous êtes principalement alimentés par 2 captages, en mélange :
LOUCHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du : 18/03/2009
PUTS DE PESCHADOIRES - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du : 23/02/1987

Traitements
Votre eau est traitée par la station de :
M. PESCHADOIRES TRT LOUCHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES

Traitements physico-chimiques, désinfection et mélange d'eau

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

Pourcentage de conformité des 59 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

9 valeurs mesurées : mini. : 6,16 °F - maxi. : 10,25 °F - moyenne : 7,68 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...)

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

5 valeurs mesurées : mini. : 0,10 mg/L - maxi. : 0,20 mg/L - moyenne : 0,16 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des engrais agricoles, des résidus domestiques et industriels

10 valeurs mesurées : mini. : 7,3 mg/L - maxi. : 11,0 mg/L - moyenne : 8,6 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,11 µg/l - moyenne : 0,03 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Présence de traces de produits phytosanitaires.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

62 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 13,0 µg/l - moyenne : 7,4 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Délégation territoriale de Vallier
CS 20 Rue Alcide BIANRE
03 50 03 03 03
tel : 04 70 48 38 29
ars-03@ars-auvergne.com

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2011 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars-auvergne.santep.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.euroutils.santep.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Avant plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM SIVOLE ET BOUBLE
Exploitant
SIVOM SIVOLE ET BOUBLE

Ressources
Vous êtes alimentés par 2 captages, en mélange :
LOUCHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du : 18/03/2009
PUTS DE PESCHADOIRES - SAINT-OURS LES ROCHES

Autorisé par arrêté préfectoral du : 23/02/1987

Traitements
Votre eau est traitée par la station de :
M. PESCHADOIRES TRT LOUCHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES

Traitements physico-chimiques, désinfection et mélange d'eau

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

Pourcentage de conformité des 7 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

3 valeurs mesurées : mini. : 6,20 °F - maxi. : 8,50 °F - moyenne : 7,07 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...)

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

2 valeurs mesurées : mini. : 0,20 mg/L - maxi. : 0,20 mg/L - moyenne : 0,20 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des engrais agricoles, des résidus domestiques et industriels

4 valeurs mesurées : mini. : 7,3 mg/L - maxi. : 9,4 mg/L - moyenne : 8,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter

2 valeurs mesurées : mini. : 0,01 µg/l - maxi. : 0,11 µg/l - moyenne : 0,06 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Présence de traces de produits phytosanitaires.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

22 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 13,0 µg/l - moyenne : 8,4 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Délégation territoriale de Vallier
CS 20 Rue Alcide BIANRE
03 50 03 03 03
tel : 04 70 48 38 29
ars-03@ars-auvergne.com

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2011 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars-auvergne.santep.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.euroutils.santep.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Avant plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez vous ?

**Unité de Distribution
RESEAU GANNAT - MAZERIER**

Bilan 2013



Département territoriale de l'Ailier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03400 YZEURE
ars-03@ars.auvergne.sante.fr



Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOUBLE
Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

RESSOURCE
Vous êtes principalement alimentés par 1 captage :
MAZERIER - LA VERNUE - MAZERIER
Autorisation en cours

Traitement
Votre eau est traitée par la station de :
MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER
Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux
Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau
5 valeurs mesurées : mini : 3,98 °F - maxi : 4,69 °F - moyenne : 4,24 °F
Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.
2 valeurs mesurées : mini : 0,00 mg/L - maxi : 0,00 mg/L - moyenne : 0,00 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates Substances provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels
5 valeurs mesurées : mini : 5,8 mg/L - maxi : 13,9 mg/L - moyenne : 8,4 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désaiber
2 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,02 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central
3 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, vérifiez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.




Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2011 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eau potable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

**Unité de Distribution
RESEAU GANNAT - MELANGE**

Bilan 2013



Département territorial de l'Ailier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03400 YZEURE
ars-03@ars.auvergne.sante.fr



Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOUBLE
Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

RESSOURCES
Vous êtes alimentés par 3 captages, en mélange :
LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES
Autorité par arrêté préfectoral du 18/03/2009
MAZERIER - LA VERNUE - MAZERIER
Autorisation en cours

PUTS DE PESCHADOIRES - SAINT-OURS LES ROCHES
Autorité par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Traitements
Votre eau est traitée par les stations :
MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER
Traitement complet - eaux de surface

M. PESCHADOIRES TRT LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS LES ROCHES
Traitement physico-chimique, désinfection et mélange d'eaux

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux
Pourcentage de conformité des 22 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau
14 valeurs mesurées : mini : 3,98 °F - maxi : 10,25 °F - moyenne : 6,45 °F
Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.
7 valeurs mesurées : mini : 0,00 mg/L - maxi : 0,20 mg/L - moyenne : 0,11 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates Substances provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels
15 valeurs mesurées : mini : 5,8 mg/L - maxi : 13,9 mg/L - moyenne : 8,5 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désaiber
6 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,11 µg/l - moyenne : 0,02 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central
23 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 13,0 µg/l - moyenne : 6,0 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, vérifiez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.




Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2011 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eau potable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ANNEXE 5C Détail des non conformités

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE				CHIMIE						
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)	TENEUR MAXI ARSENIC (en µg/l)
RESERVOIR BEGUES (départ réseau)	6	0	0%	0	0%	6	1	17%	7,90	11,30	9,10
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	50	0	0%	1	2%	50	2	4%	6,70	13,00	-
RESEAU LES BRAYARDS	3	0	0%	0	0%	14	1	7%	7,60	12,40	-
LA VERNUE (Mazerier)	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	< 5,0	< 5,0	8,40
RESEAU GANNAT - MAZERIER	12	0	0%	0	0%	12	0	0%	-	-	-
RESEAU GANNAT - MELANGE	7	0	0%	0	0%	7	0	0%	< 5,0	6,00	-

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.

- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R = $\frac{\text{Nbre analyses non conformes} \times 100}{\text{Nbre d'analyses prises en compte}}$

0 < R < 10 : Eau de bonne qualité bactériologique

10 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

30 < R < 60 : Eau régulièrement contaminée, mauvaise qualité bactériologique

R > 60 : Eau chroniquement contaminée, très mauvaise qualité bactériologique



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DELEGATION TERRITORIALE DE L'ALLIER



RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM SIOULE ET BOUBLE CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

** Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

** Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf, pour le paramètre ARSENIC :

--- quelques dépassements (4 % des analyses sont non conformes sur le réseau principal Sioule et Bouble et 7 % sur le réseau des Brayards) ont encore été mesurés sur les réseaux alimentés par le mélange Peschadoires-Station Traitement St-Ours (Louchadière);

Le contrôle renforcé sera poursuivi pour ce paramètre en 2014.

--- La référence de qualité du paramètre Equilibre Calco-carbonique n'a pas été satisfaite sur tous les réseaux.

--- Les références de qualité des paramètres Carbone Organique Total, et Conductivité ont présentés des dépassements ponctuels sur le réseau Gannat - Mazerier.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

****** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection de la ressource.

--- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).

--- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (article 6 de la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 et décret du 28 Septembre 2007).

****** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

****** Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2013 ET 2014

Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2013			2014		
	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.
15 mm	35.00	1.92	36.92	35.00	1.92	36.92
20 mm	35.00	1.92	36.92	35.00	1.92	36.92
25 mm	40.00	2.20	42.20	40.00	2.20	42.20
30 mm	45.00	2.47	47.47	45.00	2.47	47.47
40 mm	55.00	3.02	58.02	55.00	3.02	58.02
50 mm	75.00	4.12	79.12	75.00	4.12	79.12
60 mm	90.00	4.95	94.95	90.00	4.95	94.95
80 mm	115.00	6.32	121.32	115.00	6.32	121.32
100 mm	150.00	8.25	158.25	150.00	8.25	158.25

Les tarifs de l'abonnement sont inchangés au 1^{er} janvier 2014

COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m³) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m ³ d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m ³ d'eau SIVOM € HTm ³	Redevance S.M.E.A* € HTm ³	Redevances AELB* € HTm ³		Total prix du m ³ d'eau € HTm ³	T.V.A. à 5.50% €	Prix du m ³ d'eau € TTC/m ³
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique			
De 0 à 1 000 m ³	2013	1.71	0.13	0.037	0.240	2.117	0.116	2.233
	2014	1.71	0.13	0.040	0.240	2.120	0.116	2.236
A partir de 1001 m ³	2013	1.65	0.13	0.037	0.240	2.057	0.113	2.170
	2014	1.68	0.13	0.040	0.240	2.090	0.113	2.203

SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

(2) Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m³ d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

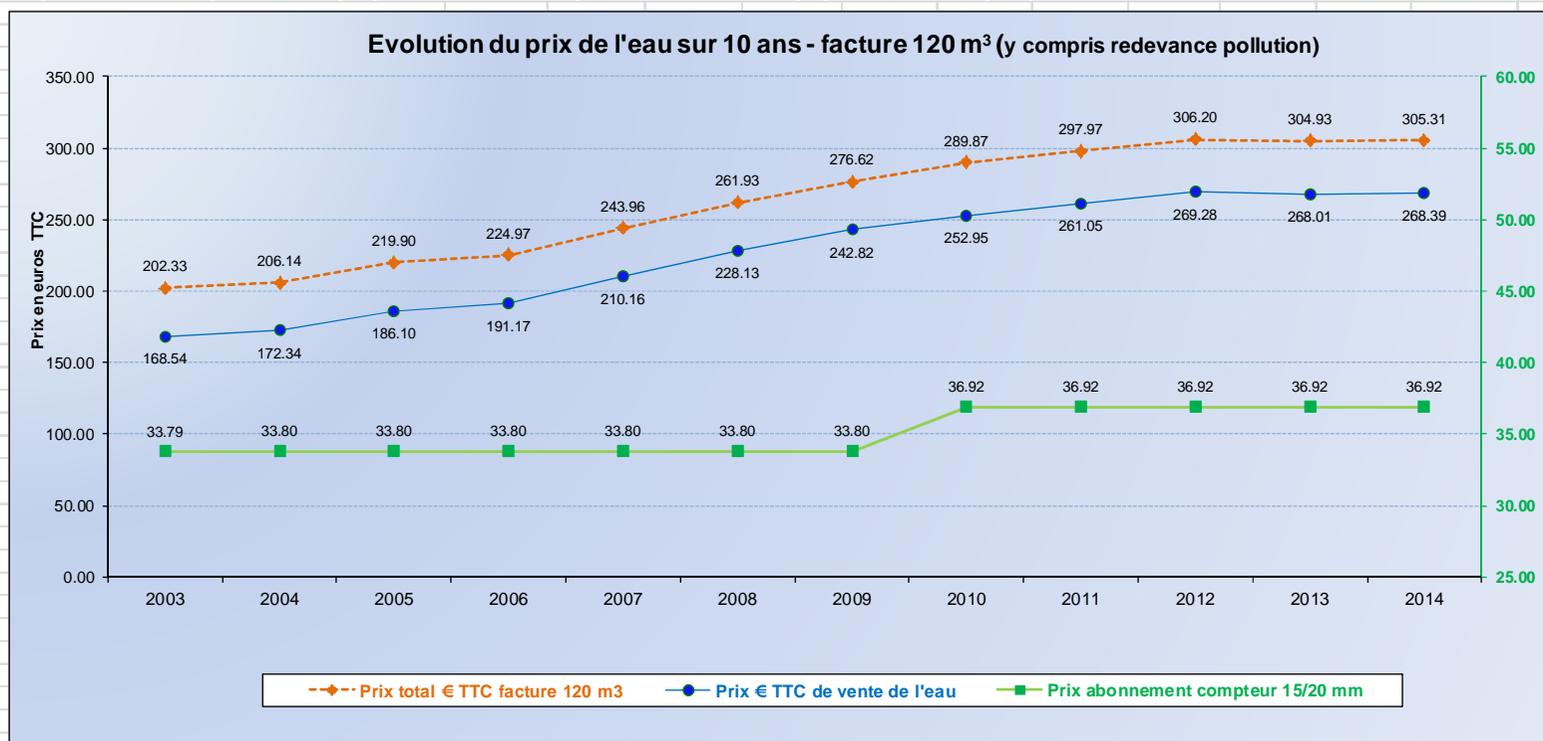
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Abonnement pour un Ø de 15 mm € TTC	33.79	33.80	33.80	33.80	33.80	33.80	33.80	36.92	36.92	36.92	36.92	36.92
Consommation (1) : Prix du m³ eau € H.T./m³	1.12	1.15	1.28	1.38	1.53	1.63	1.70	1.73	1.74	1.71	1.71	1.71
Redevance S.M.E.A.	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
Taxe sur la consommation d'eau FNDAE	0.02	0.02	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Redevance prélèvement sur la ressource AELB (2)	0.06	0.06	0.06	---	---	---	---	---	---	0.037	0.037	0.040
Redevance Pollution domestique AELB (3)						0.042	0.088	0.138	0.192	0.250	0.240	0.240
Prix du m³ avec redevances € H.T./m³	1.331	1.361	1.470	1.510	1.660	1.802	1.918	1.998	2.062	2.127	2.117	2.120
T.V.A. à 5.50%	0.073	0.075	0.081	0.083	0.091	0.099	0.105	0.110	0.113	0.117	0.116	0.117
Prix € T.T.C./m³ d'eau consommée	1.405	1.436	1.551	1.593	1.751	1.901	2.023	2.108	2.175	2.244	2.233	2.237
Prix € T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m³	168.54	172.34	186.10	191.17	210.16	228.13	242.82	252.95	261.05	269.28	268.01	268.39
Prix € TTC facture globale pour 120 m³ d'eau annuel	202.33	206.14	219.90	224.97	243.96	261.93	276.62	289.87	297.97	306.20	304.93	305.31
Prix du m³ d'eau en € T.T.C. /m³ (facture 120 m³ y compris abonnement)	1.69	1.72	1.83	1.87	2.03	2.18	2.31	2.42	2.48	2.55	2.54	2.54

(1) Prix au m³ pour la tranche de consommation 0 - 1000 m³

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2012, la redevance "Prélèvement sur la ressource" est ressortie du prix de base de l'eau et est fixée à 0,037 € HT/m³

(3) Mise en place de la "Redevance pollution domestique" pour toutes les communes à partir de 2008 (2 taux différents jusqu'en 2011) ; 1 taux unique depuis 2012



**EXEMPLE DE FACTURES TYPE POUR UNE
CONSOMMATION
ANNUELLE DE 120 m³**

ANNÉES 2013 ET 2014

Tarification unique

**PRIX DE L'EAU 2013 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³
AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.24 € HT/m³**

SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
Rue Charles Magne - BP 22
03800 GANNAT
Tél. 04.70.90.02.89
Fax 04.70.90.25.08

Facture	
N° 2013-029-042042	Le 15/04/2013

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 15/04/2013

Accueil du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS
IMPORTANTES AU DOS
MERCİ D'EN FAIRE UNE
LECTURE ATTENTIVE**



Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-3 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester le sommaire mentionné au recto ou saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02	Période facturée : du 01/01/2013 au 31/12/2013
06-055-00	RUE DE BOURGNEUF 03140 CHANTELLE

RUE DE BOURGNEUF					Rue de Bourgneuf
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
01133105	1996	2116	120		03140 CHANTELLE

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2013	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2013	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		83.10%	240.20	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe lutte contre la pollution	120	0.24000	28.80	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.03700	4.44	5.50
ORGANISMES PUBLICS		16.90%	48.84	

Total avant déduction (TTC) **304.93euros**
Acompte à déduire (TTC) **0.00euros**

TOTAL HT
289.04

Eau / Assl.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	01	289.04	5.50	15.89
Total TVA :				15.89

NET A PAYER :	304.93euros
----------------------	--------------------

**COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.240 € HT/m³
Total facture 304,93 € TTC, soit 2,541 € TTC/m³**

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
Avenue Delarue - BP 43
03800 GANNAT
Tél. 04.70.90.02.36
BDF 30001 00875 D037000000 94

REFERENCES

Coll : 22	Nat : 77	Clé1 : 8	Clé2 : E
Numéro	:2013-029-042042		
Echéance	:15/04/2013		
NET A PAYER	:304.93 euros		

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

**PRIX DE L'EAU 2014 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³
AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.24 € HT/m³**

SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
Rue Charles Magne - BP 22
03800 GANNAT
Tél. 04.70.90.02.89
Fax 04.70.90.25.08

Facture	
N° 2014-081-081017	Le 22/05/2014

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 22/05/2014

Accueil du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS
IMPORTANTES AU DOS
MERCİ D'EN FAIRE UNE
LECTURE ATTENTIVE**



Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02	Période facturée : du 01/01/2014 au 31/12/2014
------------------------------	--

06-055-00	RUE DE BOURGNEUF	Rue de Bourgreuf			
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
91133105	2099	2219	120		
					03140 CHANTELLE

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2014	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2014	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		83.00%	240.20	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe toute contre la pollution	120	0.24000	28.80	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.04000	4.80	5.50
ORGANISMES PUBLICS		17.00%	49.20	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
289.40	Eau	01	289.40	5.50	15.91
			Total TVA :		15.91

NET A PAYER : 305.31 euros

**COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.240 € HT/m³
Total facture 305.31 € TTC, soit 2,544 € TTC/m³**

----- A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT -----

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
Avenue Delarue - BP 43
03800 GANNAT

IBAN: FR84 3000 1008 7500 0010 5002 224 / BIC: BDFEFRPPCC1

REFERENCES	
Coll : 22	Nat : 77
Ci61 : 6	Ci62 : X
Numéro	: 2014-081-081017
Echéance	: 22/05/2014
NET A PAYER ..	: 305.31 euros

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2013

Article 133 : SIVOM "Eau et Assainissement" de SIOULE ET BOUBLE

Article 133 : liste des marchés conclus en 2013 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007
modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011
(article 133 du code des marchés publics)
Publication de cette liste sur <http://www.centreofficielles.com>

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT		
Travaux de modifications électriques pour raccordement en tarif jaune station de pompage	13-mars-13	SNEF SAINT-DOULCHARD	18230	15 974.00		
Fourniture et pose de clôture agricole	26-déc.-13	SARL ROUGIER Paysages TAXAT SENAT	03140	13 363.87		

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT		
Programme de travaux AEP 2013 : renouvellement de conduites et reprise de branchements	25-av.-13	Entreprise ROUX ISSOIRE	63500	599 734.25		

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire			

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché		
Fournitures de pièces et articles de fontainerie pour réseau AEP lot 1 "Création et entretien"	22-janv	CHRISTAUD CLERMONT-FD	63000	50 000.00 pour 2 ans		
Fournitures de pièces et articles de fontainerie pour réseau AEP lot 2 "Raccords laiton et accessoires de comptage"	22-janv	CHRISTAUD CLERMONT-FD	63000	20 000.00 pour 2 ans		
Fournitures de pièces et articles de fontainerie pour réseau AEP lot 7 "Poteaux incendie et pièces"	22-janv	CHRISTAUD CLERMONT-FD	63000	10 000.00 pour 2 ans		
Fournitures de pièces et articles de fontainerie pour réseau AEP lot 5 "Compteurs eau potable"	22-janv	SENSUS NEYRON	01700	30 000.00 pour 2 ans		
Fournitures de pièces et articles de fontainerie pour réseau AEP lot 6 "Regards pour compteurs eau potable"	22-janv	DESMOULES POLY SALIGNY SUR ROUDON	03470	20 000.00 pour 2 ans		

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire			

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire			

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché		
Vérifications et contrôles périodiques réglementaires	27-mai	SOCOTEC YZEURE	03400	11 630.00 pour 3 ans		
Nettoyage et désinfection des réservoirs AEP	18-oct	Lyonnaise des Eaux CLERMONT-FD	63000	47 503.00 pour 4 ans		

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire			

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire			

**PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC
DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE**

42 COMMUNES

<u>Canton de GANNAT</u>	<u>Canton d'ESCUROLLES</u>	<u>Canton d'EBREUIL</u>	<u>Canton de CHANTELLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> • BEGUES • BIOZAT • CHARMES • GANNAT • JENZAT • LE MAYET D'ECOLE • MAZERIER • MONTEIGNET SUR ANDELOT • POEZAT • SAINT-BONNET DE ROCHEFORT • SAINT-PRIEST D'ANDELOT • SAULZET 	<ul style="list-style-type: none"> • BROUT-VERNET • ESCUROLLES • SAINT-PONT 	<ul style="list-style-type: none"> • BELLENAVES • CHOUVIGNY • COUTANSOUZE • EBREUIL • ECHASSIERES • LALIZOLLE • NADES • NAVES • SUSSAT • VALIGNAT • VEAUCE • VICQ 	<ul style="list-style-type: none"> • BARBERIER • CHANTELLE • CHAREIL-CINTRAT • CHARROUX • CHEZELLE • DENEUILLE-LES-CHANTELLE • ETROUSSAT • FLEURIEL • FOURILLES • MONESTIER • SAINT-GERMAIN-DE-SALLES • TARGET • TAXAT-SENAT • USSEL D'ALLIER • VOUSSAC
12 COMMUNES	3 COMMUNES	12 COMMUNES	15 COMMUNES

RAPPEL REGLEMENTAIRE **RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Certains articles des lois sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) de 1992 et 2006 relatifs à l'assainissement non collectif ont été précisés et complétés dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment s'agissant du contrôle diagnostique effectué dans le cadre d'une vente immobilière.

Les objectifs de ces lois sont la préservation de la ressource en eau potable et la qualité des milieux aquatiques notamment lorsqu'ils sont sensibles ou vulnérables, pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015.

- Pour rappel, les collectivités compétentes en Assainissement Non Collectif (ANC) ont obligation de:
 - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement avec enquête publique),
 - créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005,
 - réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31/12/12.

- Les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
 - Avoir un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
 - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1^{er} janvier 2011),
 - réaliser des travaux dans les 4 ans en cas de problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).

- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
 - L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 (soit environ 20 équivalent-habitants)
 - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

EXTRAITS DES ARTICLES DES LOIS PRECITEES
POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
REPRIS DANS LES CODES LEGISLATIFS

- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« III – Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.

Cette mission consiste :

1. Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution ...
2. Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement ... »

- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :

I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif **dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger** par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. ... / ...

II – Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document

- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation

« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente »

- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme

Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :

« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ».

ETAT DE LA DETTE ET REMBOURSEMENT DES ANNUITES D'EMPRUNT

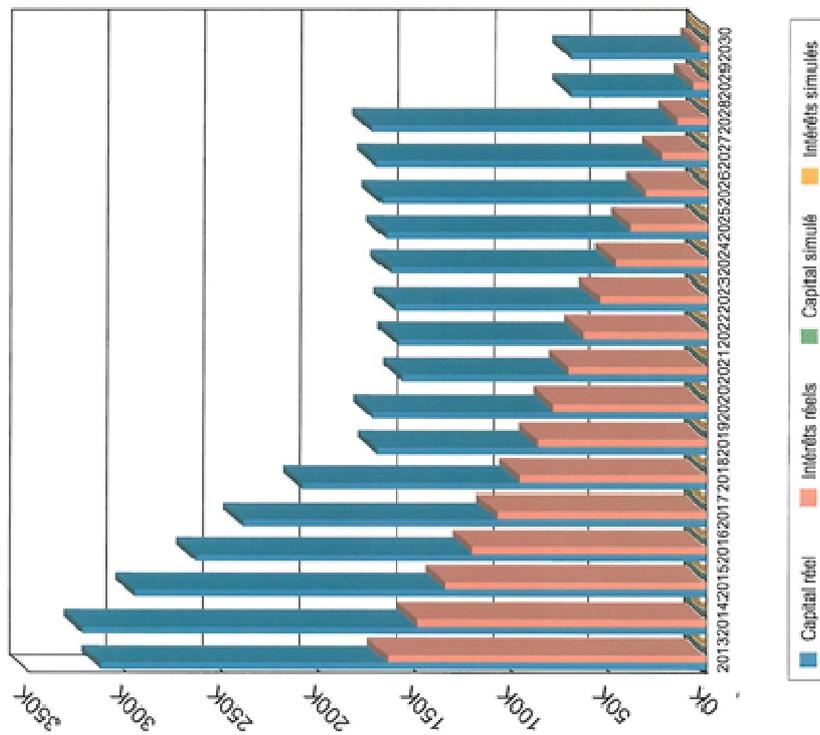
Endettement pluriannuel
SIV - SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Date : 22/05/2014 11:17

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2013 au 31/12/2033 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dt
2013	478 026.04 €	164 886.01 €	313 140.03 €	0.00 €	0.00 €	3 448 364.91 €
2014	472 443.43 €	149 732.88 €	322 710.55 €	0.00 €	0.00 €	3 135 224.88 €
2015	430 221.28 €	134 718.38 €	295 502.90 €	0.00 €	0.00 €	2 812 514.34 €
2016	384 871.85 €	120 493.54 €	264 378.31 €	0.00 €	0.00 €	2 517 011.44 €
2017	347 632.60 €	108 125.68 €	239 506.92 €	0.00 €	0.00 €	2 252 633.13 €
2018	305 926.30 €	96 919.64 €	209 006.66 €	0.00 €	0.00 €	2 013 126.21 €
2019	257 001.76 €	87 226.40 €	169 775.36 €	0.00 €	0.00 €	1 804 119.55 €
2020	251 357.65 €	79 193.42 €	172 164.23 €	0.00 €	0.00 €	1 634 344.19 €
2021	228 787.46 €	71 116.88 €	157 670.78 €	0.00 €	0.00 €	1 462 179.96 €
2022	223 102.64 €	63 384.21 €	159 718.33 €	0.00 €	0.00 €	1 304 509.16 €
2023	217 411.68 €	55 617.01 €	161 794.57 €	0.00 €	0.00 €	1 144 790.85 €
2024	211 703.78 €	47 752.98 €	163 950.80 €	0.00 €	0.00 €	982 996.28 €
2025	205 984.18 €	39 821.06 €	166 163.12 €	0.00 €	0.00 €	819 045.48 €
2026	200 235.27 €	31 720.61 €	168 514.66 €	0.00 €	0.00 €	652 882.36 €
2027	194 472.96 €	23 543.15 €	170 929.81 €	0.00 €	0.00 €	484 367.70 €
2028	188 691.02 €	15 253.07 €	173 437.95 €	0.00 €	0.00 €	313 437.89 €
2029	76 846.00 €	6 846.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €
2030	73 423.00 €	3 423.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €

Diagramme de remboursement



CAPACITE A EMPRUNTER

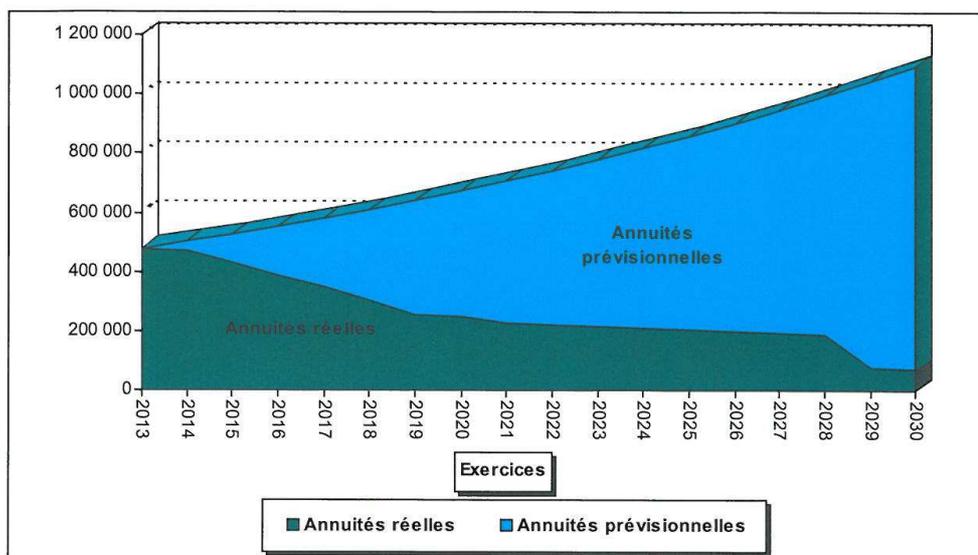


Tableau récapitulatif

Exercices	Annuités réelles	Annuités maximum	Annuités prévisionnelles	Capital à emprunter
2013	478 026.04 E	478 026.04 E	0.00 E	0.00 E
2014	472 443.43 E	501 927.34 E	29 483.91 E	181 165.86 E
2015	430 221.28 E	527 023.71 E	96 802.43 E	594 809.03 E
2016	384 871.85 E	553 374.89 E	168 503.04 E	1 035 378.24 E
2017	347 632.60 E	581 043.64 E	233 411.04 E	1 434 209.80 E
2018	305 926.30 E	610 095.82 E	304 169.52 E	1 868 990.03 E
2019	257 001.76 E	640 600.61 E	383 598.85 E	2 357 048.88 E
2020	251 357.65 E	672 630.64 E	421 272.99 E	2 588 540.16 E
2021	228 787.46 E	706 262.18 E	477 474.72 E	2 933 875.46 E
2022	223 102.54 E	741 575.28 E	518 472.74 E	3 185 790.54 E
2023	217 411.58 E	778 654.05 E	561 242.47 E	3 448 592.02 E
2024	211 703.78 E	817 586.75 E	605 882.97 E	3 722 888.57 E
2025	205 984.18 E	858 466.09 E	652 481.91 E	4 009 218.88 E
2026	200 235.27 E	901 389.39 E	701 154.12 E	4 308 288.54 E
2027	194 472.96 E	946 458.86 E	751 985.90 E	4 620 627.83 E
2028	188 691.02 E	993 781.81 E	805 090.79 E	4 946 934.39 E
2029	76 846.00 E	1 043 470.90 E	966 624.90 E	5 939 491.56 E
2030	73 423.00 E	1 095 644.44 E	1 022 221.44 E	6 281 108.23 E

ANNEXE 11**INVENTAIRE DU PARC AUTOMOBILE AU 31/12/13**

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date d'acquisition	Kilométrage effectué au cours de l'année 2013
CITROEN Berlingo	8117 VL 03	6 Août 2008	24 205
CITROEN Berlingo	8118 VL 03	6 Août 2008	19 799
CITROEN Berlingo	8119 VL 03	6 Août 2008	25 399
RENAULT Clio	2754 VL 03	12 Juin 2008	9 845
RENAULT Clio	CX-523-QA	22 août 2013	1 389
CITROËN Berlingo	BZ-684-XC	27 septembre 2006	18 569
CITROËN Berlingo	BZ-626-XC	27 septembre 2006	7 594
CITROËN Berlingo	BZ-653-XC	27 septembre 2006	8 418
CITROËN Nemo	AC-495-DW	28 Juillet 2009	15 604
PEUGEOT Expert	AC-244-DP	27 Juillet 2009	22 333
Renault Kangoo	CG-195-RZ	21 juin 2012	23 731
Renault Kangoo	CG-235-RZ	21 juin 2012	29 108
Renault Kangoo	CG-160-RZ	21 juin 2012	29 901
Renault Kangoo	CZ-478-VK	23 Octobre 2013	24
Renault Kangoo	CZ-522-VK	23 Octobre 2013	2 205
Camion RENAULT Mascott	4184 VB 03	12 Février 2006	14 452
Camion RENAULT Poids Lourds	4421 TP 03	24 Février 2003	11 120
Fourgon IVECO	CE-899-VM	4 mai 2012	18 323
Camion MERCEDES Poids Lourds Grue	2140 VN 03	23 Décembre 2008	4 928

Total des kilomètres effectués pendant l'année 2013 = 288 802 Km

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date de mise en circulation	Sortie de véhicules
Mini-pelle VOLVO		20 juin 2000	
Mini-pelle EC 27 C		1 ^{er} avril 2012	
Mini-pelle JCB		7 Novembre 2008	
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008	
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012	
Remorque porte-engins	7638 TD 03	3 avril 2000	
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999	
Remorque porte-feux tricolores		6 Juillet 1999	
Compresseur ATLAS	4800 RX 03	19 octobre 1990	
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		Mai 2006	

ETAT DU PERSONNEL au 31/12/2013

I – Agents titulaires « temps complet » et « temps partiel / non complet » :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus
		TC	TP/ TNC	
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
Rédacteur	B		1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C		1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C		1	1
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Ingénieur Principal	A	1		1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	2		2
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	4		4
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2		2
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	3		3
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	3	1	4
TOTAL DU PERSONNEL		17	5	22

TC : temps complet TP : temps partiel TNC : temps non complet

II – Agents contractuels :

Agents non titulaires Emplois pourvus	Effectifs budgétaires	Secteur	Contrat
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe (TNC)	1	Technique	N° 2013/03
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (TNC)	1	Administratif	N°2013-02
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-04
Adjoint technique 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-01
TOTAL DU PERSONNEL			4